



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

**Conseil Communautaire**  
**16 décembre 2021**  
**Tavaux - 18 h 30**

## PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 56  
Nombre de procurations : 16  
Nombre de votants : 72  
Date de la convocation : 10 décembre 2021  
Date de publication : 24 décembre 2021

### **Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :**

P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, C. Bourgeois-République, N. Burtin (à partir notice n°03), S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.-P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.-L. Croiserat, J.-M. Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt (à partir notice n°03), A. Douzenel (à partir notice n°03 et sauf notice n°06), F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.-P. Fichère, J.-B. Gagnoux, D. Gindre, N. Gomet (jusqu'à notice n°17), J. Gruet (à partir notice n°02), O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.-R. Guibelin, A. Hamdaoui (sauf notice n°04), M. Henry, M. Hoffmann, L. Jarrot-Mermet (jusqu'à notice n°17), G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.-P. Lefèvre (à partir notice n°15), J.-L. Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pavret, J. Péchinot, A. Pernoux, J.-M. Rebillard, J.-C. Robert, J.-Y. Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, P. Verne.

### **Conseillers absents ayant donné procuration :**

M. Berthaud à I. Mangin, A. Borneck à A. Hamdaoui (sauf notice n°04), J.-P. Cuinet à S. Champanhet, C. Demortier à J. Péchinot, A. Douzenel à F. Dray (jusqu'à notice n°02), T. Gauthray-Guyenet à S. Calinon, D. Germond à C. Nonnotte-Bouton, I. Girod à J.-B. Gagnoux, P. Jaboviste à S. Marchand, J.-P. Lefèvre à J.-P. Fichère (jusqu'à notice n°14), M. Mbitel à N. Jeannet, C. Monneret à J.-M. Daubigney, H. Prat à L. Jarrot-Mermet (jusqu'à notice n°17), F. Rigaud à A. Callegher, C. Riotte à J.-L. Croiserat, P. Roche à J. Gruet (à partir notice n°02), D. Troncin à G. Soldavini.

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés :**

J.-L. Bonin, A. Borneck (notice n°04), N. Burtin (jusqu'à notice n°02), A. Diebolt (jusqu'à notice n°02), A. Douzenel (notice n°06), A. Hamdaoui (notice n°04), G. Ginet, N. Gomet (à partir notice n°18), J. Gruet (notice n°01), P. Jacquot, L. Jarrot-Mermet (à partir notice n°18), C. Jeanneaux, O. Lacroix, A. Mathiot, H. Prat (à partir notice n°18), P. Roche (notice n°01), E. Saget, P. Viverge.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul CHAPIN.

**M. le Président** : Bonsoir à tous. Merci de vous installer.  
S'adressant à M. DAUBIGNEY. Merci, Jean-Michel, de nous accueillir dans ta salle des fêtes de Tavaux.

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. le Président** : J'ouvre cette séance, selon l'usage, en désignant un secrétaire de séance, dont l'ordre alphabétique des communes m'invite à proposer Stéphane CHAMPANHET pour la commune

de Dole. Est-il arrivé ? Sinon, je vais prendre le suivant de la liste. J'ai Jean-Paul CHAPIN pour Frasne-les-Meuilières. J'ai vu qu'il était là.

*S'adressant à M. CHAPIN. Acceptes-tu d'être secrétaire ? C'est fait, merci.*

### **Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 28 octobre 2021**

**M. le Président** : Là encore selon les habitudes, je vous demande de me donner votre avis sur le compte rendu du Conseil Communautaire du 28 octobre dernier. J'imagine que vous l'avez bien reçu. Avez-vous des observations à faire ? Je n'en vois pas. Puis-je faire approuver le compte rendu en l'état ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 28 octobre 2021.*

### **Communication des décisions prises par le Président**

#### **Communication des décisions prises par le Bureau Communautaire**

*Les communications des décisions prises par le Président et le Bureau Communautaires sont présentées conjointement.*

**M. le Président** : Je dois vous donner également les comptes rendus des décisions que j'ai prises en tant que Président avec les pouvoirs qui me sont confiés.

Je passe rapidement. Les décisions sont les suivantes :

- avec les Services Techniques
  - pour la SAS Roger Martin pour 50 000 euros ;
  - pour le groupement Olivier Darmon Consultants pour la maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la DSM de transport de voyageurs pour 66 144 euros ;
- avec les Moyens Généraux pour le cabinet d'avocats CGBG pour 175 euros ;
- avec le Pilotage & la Coordination pour la commune de Crissey, pour des refacturations à 14,50 euros par heure ;
- avec les Ressources Humaines pour Biarne pour 5 300 euros par année scolaire ;
- avec les Services Techniques pour Efficience Architectures, pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la salle de Rochefort-sur-Nenon pour 16 320 euros ;
- avec les Moyens Généraux, pour une convention spéciale de déversement au réseau d'assainissement avec Bouvard Alina ;
- avec le Pilotage & la Coordination, pour la commune de Lavans-lès-Dole, pour une convention de mise à disposition à raison de 21 euros par heure.

Il y a par ailleurs des mises à disposition de locaux. Vous les avez sous les yeux, je ne vais pas vous en faire la lecture, car cela n'a pas grand intérêt. Nous avons ensuite des avenants de marchés, notamment sur les vestiaires du Stade de la Pépinière à Damparis avec :

- Polypeint ;
- Sonelec ;
- la Société Doloise de Peinture ;
- la menuiserie Julita ;
- CMA Besançon ;
- la SAS Gridello.

Il y a ensuite des mises à disposition de locaux au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'opération Livres Nomades. Ce sont les opérations avec toutes les communes, dont Vriange, Menotey, Goux, Romange, etc. C'est toute une opération qui se poursuit et que vous connaissez bien. Quant au transfert de crédits, nous avons passé 690 000 euros de crédits pour la création de l'espace de co-working. Ce sont des transferts de compte à compte. Évidemment, ce ne sont pas des dépenses nouvelles.

Nous avons ensuite un avenant à la convention de mise à disposition de personnel pour l'association Tempo. Nous avons également l'accueil de bénévoles au sein du service de lecture publique. Ces bénévoles interviennent notamment sur la livraison de livres à domicile. Cela concerne Jean-

Claude DAVOUST, Corinne GROS, Édith LAVRUT, Brigitte LOULA, Myriam MICHAUD et Martine LACROIX.

Quant aux décisions prises par le Bureau Communautaire, vous avez des avis favorables pour :

- l'attribution de subventions du Fonds Régional des Territoires (FRT) pour 21 000 euros ;
- une mise à disposition au Centre d'Activités Nouvelles (CAN) et un renouvellement de domiciliation ;
- une subvention pour le Salon du Livre et de la Bande Dessinée 2021 pour la commune de Damparis, dotation ramenée à 2 000 euros cette année en accord avec l'association, la manifestation ayant eu un volume bien moindre compte tenu des conditions que vous connaissez ;
- des subventions au titre du volet entreprises pour 21 200 euros ;
- le groupement d'achat de gaz ;
- une convention d'occupation du domaine public avec le Comité des Œuvres Sociales (COS) pour la collecte de mobiles usagés ;
- la mise à disposition de bureau au CAN pour l'entreprise de coaching ;
- la modification du tableau des effectifs ;
- l'attribution de subvention au titre du volet entreprises du FRT pour 4 000 euros ;
- une autre modification du tableau des effectifs intervenue en décision suivante.

Je m'arrête là pour ces décisions prises soit en mon titre de président, soit à au titre du Bureau, sachant que les décisions du président sont toutes validées déjà par le Bureau, avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, nous en prenons acte.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Président et de celles prises par le Bureau Communautaire.*

### **État récapitulatif des indemnités brutes versées aux élus communautaires de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021**

**M. le Président** : Nous avons ensuite l'état récapitulatif des indemnités brutes versées aux élus communautaires dans leur fonction d'élus à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Vous en avez la liste. Vous la regarderez. Si les élus sont délégués dans un syndicat ou dans quelque chose d'autre, c'est bien sûr à ce titre. Vous avez l'ensemble de la liste. Ne me demandez pas de commentaire, je n'en ai point à faire sur le sujet. C'est l'application de ce qui a été voté.

Je n'ai pas donné les pouvoirs, ce qui est quand même important. Mathieu BERTHAUD a donné pouvoir à Isabelle MANGIN, Amandine BORNECK à Ako HAMDAROU, Jean-Pierre CUINET à Stéphane CHAMPANHET qui vient d'arriver (tu seras secrétaire de séance au prochain Conseil), Catherine DEMORTIER à Jacques PÉCHINOT, Thierry GAUTHRAY-GUYENET à Séverine CALINON, Daniel GERMOND à Catherine NONNOTTE-BOUTON, Isabelle GIROD à Jean-Baptiste GAGNOUX, Philippe JABOVISTE à Sylvette MARCHAND, Jean-Philippe LEFÈVRE à moi-même (Jean-Pascal FICHÈRE), Mohamed MBITEL à Nathalie JEANNET, Christophe MONNERET à Jean-Michel DAUBIGNEY, Alexandre DOUZENEL à Frédérique DRAY, Hervé PRAT à Laetitia JARROT-MERMET, Fabien RIGAUD à Aline CALLEGHER, Paul ROCHE à Justine GRUET, Dominique TRONCIN à Grégory SOLDAVINI et Christine RIOTTE à Jean-Luc CROISERAT. Voilà pour la bonne forme.

### **NOTICE N° 01 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

**Mme MANGIN** : Bonsoir à tous. Un certain nombre de titres de recettes émis depuis 2011 restent à percevoir malgré toutes les procédures de recouvrement employées. Dans un souci de limiter les frais de gestion, Madame le Comptable Public propose d'arrêter les poursuites et d'admettre en non-valeur les restes à recouvrer correspondants à l'encontre d'usagers.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- de prendre acte des créances annulées sur décision de justice, comme il est indiqué sur les listes qui vous ont été jointes ;
- d'autoriser Madame le Comptable Public à arrêter les poursuites à l'encontre des redevables concernés par les créances présentées en annexe et d'admettre en non-valeur lesdites créances irrécouvrables ;

- de procéder à l'ajustement de la provision pour créances douteuses (objet d'une délibération séparée) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Je pense que vous avez tous l'habitude de ces admissions en non-valeur. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les admissions en non-valeur.*

### **NOTICE N° 02 : FIXATION DES TAUX DE FISCALITE LOCALE POUR 2022**

**M. le Président** : Nous en reparlerons au moment de la présentation du budget. La proposition qui vous est faite et qui ne vous surprendra pas concerne le maintien des taux fixés en 2021, à savoir :

- 22,58 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ;
- 7,40 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) ;
- 4,12 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) ;
- 10,41 % pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Évidemment, cela s'appuie sur le budget que nous allons passer ensuite. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte pour 2022 la fixation des taux de fiscalité locale ci-dessus.*

### **NOTICE N° 03 : BUDGET PRIMITIF 2022**

**M. le Président** : Je vais faire une présentation assez rapide. Vous avez bien sûr reçu l'ensemble des documents, la notice qui vous détaille un peu tout cela.

- Budget primitif 2022 : propos introductifs

#### Principales données du projet de loi de Finances pour 2022

Vous avez tout d'abord un historique qu'il est toujours bon de rappeler, à savoir la baisse des dotations que nous avons subie sur l'ensemble de notre territoire, que ce soit non seulement l'ensemble des communes, mais aussi la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Les enveloppes de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui étaient de 41 milliards d'euros ont été ramenées à 26 milliards d'euros. Vous voyez que cette baisse a été quand même assez significative. Pour nous, nous sommes passés de 5,3 millions d'euros à 3,4 millions d'euros, et c'est à peu près stabilisé à 3,4 millions d'euros, ce qui a justifié les différentes délibérations que nous avons prises préalablement.

Vous avez ensuite le tableau récapitulatif de l'évolution de la DGF, avec le rappel des incidences sur l'ensemble du territoire. Vous voyez que nous avons quand même perdu :

- 1,3 million d'euros pour la ville-centre ;
- 1,6 million d'euros pour l'ensemble des communes ;
- 1,89 million d'euros pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Ce sont donc presque 5 millions d'euros que nous avons perdus tout confondus pour les 47 communes sur notre territoire, ce qui n'est évidemment pas négligeable.

S'agissant de la fiscalité, paramètre important dans la construction de notre budget, nous sommes partis dans une hypothèse de 1,5 % d'augmentation. Je vous rappelle que les bases d'imposition étant fixées par l'État, leur augmentation annuelle est également fixée par l'État. En l'occurrence, c'est fixé suivant l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). Je pense que cet indice a dû être connu très récemment. Nous devons être à 3,5 %, mais ce n'est pas validé aujourd'hui. Au moment où nous avons fait le budget, nous n'avions pas l'information. Vous voyez l'évolution des taux ces dernières années. Vous savez qu'il y a une pression sur les prix aujourd'hui. *A priori*, il y

aurait une augmentation des bases de 3,5 %, ce qui n'est pas encore validé. Aujourd'hui, nous avons travaillé sur un budget avec une hypothèse de 1,5 %.

Une caractéristique importante de notre budget concerne la suppression de la taxe d'habitation (TH). Nous arrivons bientôt à la fin. En 2022, c'est pour les contribuables qui étaient encore assujettis et qui vont encore perdre un tiers en 2022, et cela disparaîtra complètement en 2023. Un tiers a disparu en 2021, le deuxième tiers en 2022 et le dernier tiers sera pour 2023. Quant à nous, vous savez que la taxe d'habitation a été remplacée par de la TVA. Pour ceux qui la paient encore, la TH est devenue un impôt national.

Dans le petit récapitulatif, il vous est simplement rappelé que concernant les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), la taxe d'habitation est remplacée par de la TVA. Nous avons un pourcentage de la TVA nationale. En revanche, nous ne connaissons pas les évolutions que nous toucherons cette année. Pour le reste, cela n'a pas bougé au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

### La construction du budget primitif 2022

S'agissant des hypothèses pour notre budget de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, je vous les avais déjà rappelées lorsque nous avons présenté les orientations des budgets. Vous les connaissez. Ce sont :

- la mise en œuvre d'une politique d'investissement répondant aux différents enjeux en termes de développement économique, d'infrastructures dédiées au sport et à la jeunesse, ce qui correspond à l'ensemble des efforts que vous connaissez ;
- un soutien aux projets locaux par le biais de fonds de concours ;
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le maintien des services à la population, ce qui est une condition essentielle de notre existence ;
- la maîtrise de la masse salariale : je le rappelle souvent, mais pour nous qui sommes des établissements prestataires de services, la masse salariale est essentielle à maîtriser ; vous verrez que c'est encore le cas, tout cela en gardant d'une part les statuts des uns et des autres bien évidemment et d'autre part les performances des services à la clientèle ;
- une stabilisation, voire une diminution de l'encours de dette après un mandat marqué par un important recours à l'emprunt : vous savez tous que le gros investissement de l'espace Pierre Talagrand est derrière nous, et nous allons entamer une baisse régulière.

S'agissant de l'encours de la dette, la dette a augmenté globalement. En effet, avec le transfert des zones d'activités, il y a peu d'emprunts, mais c'est surtout avec le transfert de l'Eau et de l'Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous récupérons « 3,2 + 2,7 », soit 5,9 millions d'euros d'endettement sur les budgets annexes, ce qui fait partie d'une question que nous aurons à traiter ce soir sur les tarifs. Les ZAE (Zones d'Activités Économiques) ont 500 000 euros, et le budget principal se monte à 39,6 millions d'euros, montant dont nous verrons les orientations, avec des annuités de 2,2 millions d'euros de capital, plus 400 000 euros de frais.

Quant à la nature de la dette, c'est pratiquement que du taux fixe aujourd'hui. Les taux fixes sont tellement intéressants que personne ne prend de risque avec les taux variables. Cette répartition n'a donc plus grand sens. Autrefois, on mitigeait un peu entre taux variables et taux fixes, mais cela n'a plus grand intérêt. En revanche, la répartition par prêteur est un peu équilibrée, sachant que nous avons quand même deux gros prêteurs, la Caisse d'Épargne et la Banque Populaire.

Je vous ai évoqué la maîtrise de la masse salariale. Cela passe bien sûr par le nombre d'effectifs. Tout est mutualisé aujourd'hui, nous allons voir l'importance cette année. Nous avons parlé au moment du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) de la signature d'une convention de services communs avec la ville-centre dans le cadre du projet d'administration locale partagée. Au terme de cette convention, l'ensemble du personnel de la Ville de Dole est transféré à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sauf le personnel que la loi prévoit de laisser dans les communes, à savoir le service état civil et les services de la police municipale. Sinon, l'ensemble du personnel est basculé, bien sûr avec les mêmes liens de subordination avec le maire de la ville concernée.

Il n'est pas question que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se substitue à quoi que ce soit par rapport au personnel transféré. Néanmoins, il est important de voir l'effectif qui est de 548 agents en 2021 (502 équivalents temps plein) et nous serions pratiquement stables à deux agents près en 2022 et à un agent près en ETP, ce qui n'est pas très significatif vu le montant. La masse salariale a elle aussi été contenue autant que faire se peut. Nous avons ainsi une augmentation de 1,77 %, ce qui est tout à fait raisonnable pour préparer notre budget.

S'agissant de la fiscalité, nous en avons parlé. Il faut savoir que l'évolution tiendra compte bien sûr des bases définitives qui nous seront notifiées en début d'année. Il est proposé de reconduire les taux des années précédentes. Comme je vous le disais, nous sommes partis sur une base de +1,5 %, ce qui nous a servi de base pour construire notre budget. Je ne reprends pas les taux que je viens d'évoquer et qui viennent d'être délibérés.

- Budget primitif 2022 : présentation par chapitre

#### Budget de fonctionnement par chapitre

Vous avez le budget tel que nous allons le voter et qui sera mis au vote. C'est le budget par chapitre. Je vous rappelle que ce sont les ventilations par chapitre que nous devrions voter. Après, vous avez l'habitude, je les présente plutôt par pôle, ce qui correspond plus aux fonctions que nous remplissons, que par chapitre qui sont des chapitres comptables. La seule caractéristique à ce niveau et sur laquelle je veux attirer votre attention est que nous passons de 44 à 55 millions d'euros. C'est donc un budget important simplement par le transfert du personnel à hauteur de 10 millions d'euros, ce qui correspond à la masse salariale de Dole transférée à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et que nous retrouvons en dépenses et en recettes. C'est la raison qui explique cette augmentation budgétaire.

#### Budget d'investissement par chapitre

En matière d'investissement, là encore, nous rentrerons dans le détail tout à l'heure. Nous passons de 15 à 12,6 millions d'euros. C'est la décreue qui s'annonce, comme je vous l'ai indiqué, parce qu'évidemment, en 2020 et 2021, c'était les dernières dotations importantes pour le financement du complexe Pierre Talagrand.

- Budget primitif 2022 : détail du budget de fonctionnement

Ce sont les mêmes chiffres que ceux que je viens de vous exposer, à savoir 55 221 000 euros en dépenses et en recettes. Vous avez ici la ventilation par poste, et c'est celle que nous allons examiner plus en détail.

#### Finances – Fiscalité - Dotations

Vous voyez que nous sommes sur des montants quasiment similaires : 17 657 000 euros au BP 2022, contre 17 624 000 euros au BP 2021. Je reviendrai en arrière, mais concernant la ventilation des recettes, vous avez une ventilation assez complète. Notre affaire devient un peu plus compliquée. Vous voyez que la fiscalité directe porte maintenant sur 10 598 000 euros. Dans ces montants, nous retrouvons la CFE, le foncier bâti et la TH uniquement sur les résidences secondaires de l'ordre 320 000 euros. Ils sont ajustés autant que faire se peut avec les notifications que nous avons eues en 2021. J'attire votre attention sur ce petit chiffre, parce que politiquement, c'est important. Aujourd'hui, il n'y a plus que 39 % du panier fiscal que nous pouvons gérer, alors que nous étions à 78 % auparavant. Avec le fait que la TH soit partie de notre zone de compétence pour aller dans les compensations d'État, nous ne maîtrisons plus du tout cette recette. Cela rend quand même un peu difficile l'avenir de nos communes en général et de nos communautés de communes dans la mesure où nous avons de moins en moins de leviers d'actions.

La fiscalité indirecte reste à peu près stable à hauteur de 14 175 000 euros. Elle comprend la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), les IFR (Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux) pour les réseaux énergétiques, la TASCOM (Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales) et la TVA qui compense le montant de la taxe d'habitation. C'est un peu à la baisse, car nous avons dû mettre un peu trop, puisque c'était difficile d'évaluer l'an dernier. Nous avons ainsi 8,6 millions d'euros pour la TVA, ce qui correspond au montant notifié en 2021.

Quant aux compensations, l'État compense un certain nombre de choses. Les plus grosses compensations aujourd'hui sont la CFE sur les établissements industriels qui ont connu en 2021 une baisse de 50 % de leur base de CFE et de taxe foncière. Évidemment, c'est très intéressant pour nos industriels, et pour nous, c'est compensé par l'État. Pour l'instant, nous sommes compensés à l'euro près. Nous n'avons pas à nous plaindre sur le sujet. Nous avons également des compensations de taxe foncière pour 300 000 euros.

Voilà pour les gros montants concernant la fiscalité. Les attributions de compensation correspondent à ce qui est reversé aux communes. Cela va s'ajuster, comme nous le faisons chaque année

maintenant, puisque la partie négociée entre nous est fixe, mais il y a également la partie variable sur la taxe foncière des zones économiques. Je vous rappelle que par cette part fiscale, les communes reversent à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole 30 % de cette taxe foncière. C'est la partie variable de notre ensemble.

S'agissant du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), ce sont des vieux systèmes qui restent depuis la suppression de la taxe d'habitation. Ce montant de 1 135 000 euros est figé jusqu'à la réforme que nous attendons tous, mais qui ne vient pas. Le montant du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) s'élève à 150 000 euros. Il a baissé légèrement. Je vous rappelle que le FPIC est un fonds de compensation national. Certaines intercommunalités donnent, d'autres reçoivent. Au niveau national, c'est 10 milliard d'euros. La somme est fixe, mais les calculs sont très sophistiqués. En ce qui nous concerne, nous contribuons moins au pot commun. Sans doute que d'autres communes ou d'autres métropoles versent plus. Je n'en sais rien. Nous avons parlé des compensations d'exonération. La DGF est stable, au même niveau que l'an dernier.

S'agissant du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), le montant indiqué correspond à ce que nous versons au service d'incendie départemental. Aujourd'hui, le montant est stable. Je sais que des négociations sont en cours pour homogénéiser l'appel des cotisations au niveau départemental. Comme nous sommes déjà sur un niveau un peu élevé, nous ne devrions pas être touchés par ces décisions futures. Les intérêts d'emprunt diminuent, puisque le capital diminue et les taux d'intérêt sont revus à la baisse. Il reste diverses charges, des dépenses imprévues et diverses dépenses. Au total, ce budget ne bouge pas énormément.

#### Administration générale

Vous voyez que le poste est encore faussé cette année, puisque le montant de la masse salariale et charges de personnel passe 1 476 000 euros à 2 651 000 euros, la quote-part de la Ville de Dole étant rentrée en ligne de compte, mais elle sera remboursée dans le cadre de la refacturation mensuelle à la Ville. Cela fausse un peu la lecture, mais le net ne bouge pas beaucoup (1 518 000 euros pour 2022, contre 1 216 000 euros en 2021). Les augmentations viennent essentiellement d'un nouveau poste de transition écologique pour faire des actions en matière d'information et d'accompagnement sur des bonnes pratiques écologiques. Il y a ainsi une enveloppe sur ce poste.

Par ailleurs, la masse salariale augmente dans la mesure où il y a l'actualisation des salaires, notamment ceux des agents de catégorie C par l'indexation très légitime prévue par l'État, et le renforcement du service commun des secrétaires de mairie, ce qui explique notre écart un peu significatif. Vous avez également la DG Cabinet. L'an dernier, le poste avait augmenté par la participation au vaccinodrome. Pour le coup, nous avons été remboursés pour partie.

#### Moyens - Ressources

Nous avons un coût net de 1 930 000 euros. Vous voyez que c'est à peu près la reconduction. C'est même un léger tassement. Il n'y a pas grand-chose à dire. L'ajustement ici correspond essentiellement aux indemnités des élus. C'est la part significative. Pour la Direction des Systèmes d'Information, le montant est important, mais cela concerne surtout la maintenance et l'entretien de l'ensemble du système d'information.

#### Actions sociales - Santé

Le coût net est à hauteur de 190 000 euros. C'est la reconduction des politiques antérieures. Vous avez essentiellement le Contrat de Ville pour 150 000 euros, le PRE (Programme de Réussite Éducative). Ce sont des programmes poursuivis, en collaboration avec l'État. Nous avons ainsi une reconduction quasiment à l'identique.

#### Actions éducatives

C'est tout ce qui concerne la petite enfance. Nous retrouvons les charges de fonctionnement concernant le périscolaire et le scolaire, les goûters, c'est-à-dire ce que nous payons à nos prestataires pour la nourriture au titre des goûters. Nous avons également les conventions avec les communes, ce que nous versons aux communes pour les mises à disposition de locaux faites par les différentes communes au périscolaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous retrouvons également des subventions versées à hauteur de 82 000 euros.

Quant aux recettes, elles sont constituées de la participation des familles. Elles sont un peu à la baisse par prudence, car avec le Covid, il y a eu de nombreux mouvements. La vice-présidente a préféré baisser au niveau prévisionnel. Normalement, les prestations de la CAF, de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) et les aides du Conseil Départemental sont reconduites quasiment à l'identique. Il y a tout ce que nous payons, les repas à la Grande Tablee et les quelques prestataires qu'il nous reste, mais le gros morceau concerne la Grande Tablee. Sinon, nous avons les réductions tarifaires accordées aux familles (55 000 euros) et les recettes d'usagers. Voilà pour l'ensemble des participations. Je crois que les 55 000 euros correspondent aux participations faites par la Ville de Dole et la Ville de Damparis qui pratiquent un tarif social. Il y a donc des baisses pour les ménages en difficulté et qui sont compensées par les communes visées. En revanche, les recettes usagers correspondent à la facturation des repas aux usagers.

Nous avons enfin la participation au Salon de la Petite Enfance. Nous avons réinscrit 35 000 euros. C'était déjà inscrit l'an dernier, mais cela n'a pas eu lieu compte tenu du Covid. Ces montants seront donc reconduits. La masse salariale en net est reconduite à quelques iotas près. Tout cela fait que nous avons un coût net de 2 959 000 euros, contre 2 971 000 euros. Vous voyez que nous sommes à l'identique.

### Sport

Ce budget est en légère augmentation. Nous allons voir les quelques postes qui varient. Les trois premières lignes constituent l'ensemble du contrat de DSP (Délégation de Service Public) que nous avons confié à Equalia. Nous avons ensuite les entretiens des gymnases. Pour Talagrand, le montant est en baisse, car un prestataire de service externe intervenait, alors que maintenant c'est fait en régie. Nous avons donc limité le coût direct. Bien sûr, il y a le coût des salariés. Vous avez ensuite les entretiens du Dojo de Tavaux, du stade Bobin, du stade de la pépinière, du stade Paul Martin. Pour le golf de Parcey, la DSP se poursuit.

Quant aux subventions aux associations, il s'agit de la reconduction des subventions faites aux clubs significatifs du territoire ou pour des missions particulières. Nous passerons d'ailleurs une délibération à ce sujet ce soir. Enfin, vous avez une enveloppe de 39 000 euros, enveloppe préparée. Vous savez que le Tour de France va passer à Dole. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole va participer pour une quote-part. C'est donc dans les autres charges que nous retrouvons ces dépenses prévisibles. Nous arrivons au total sur un coût net de 1 486 000 euros.

### Actions culturelles

Le coût net s'élève à 3,2 millions d'euros, ce qui représente un montant significatif. Le premier poste « événementiel » concerne quelques participations faites, mais c'est surtout la participation aux Scènes du Jura pour 355 000 euros. Le reste concerne le financement des EPCC (Établissements Publics de Coopération Culturelle), que ce soit celui de Louis Pasteur, d'Arc-et-Senans, plus quelques participations, ce qui nous amène à ce montant. Pour le conservatoire, nous avons les dépenses directes, les dépenses majeures du conservatoire étant constituées des masses salariales, des frais de personnel autour de 3,8 millions d'euros. En revanche, dans ces dépenses, vous retrouvez la participation aux écoles de musique de Tavaux, Damparis et de Saint-Aubin, pour un total de 60 000 euros. Quant aux recettes, ce sont les recettes encaissées par le conservatoire, par les familles du conservatoire. Elles ont été vues de manière prudente à hauteur de 329 000 euros par rapport à l'an dernier.

S'agissant de la vie associative, ce sont les participations à différents événements auxquels nous participons (par exemple : Rockalissimo). Ce sont différents mouvements dont nous verrons le détail, je crois, dans une délibération ultérieure.

### Attractivité et aménagement du territoire

Pour les transports et la mobilité, nous verrons après le budget annexe. Il s'agit ici de la participation au solde du budget annexe (148 000 euros). Nous parlerons tout à l'heure du développement économique, mais je vais vous décomposer l'enveloppe de 838 000 euros. Pour le reste, il n'y a pas grand-chose à commenter si ce n'est que pour le développement touristique, c'est d'une part 250 000 euros pour l'Office de Tourisme et 250 000 euros pour Dolexpo. Ce sont les conventions sur lesquelles nous délibérons chaque année, mais pour l'instant, le montant est resté à 250 000 euros pour chacun de ces deux établissements.



Pour habitat/gens du voyage, nous avons 76 000 euros. Il s'agit de la convention de DSP que nous avons confiée pour gérer notamment le site d'Authume et le site de Gevry. Quant à l'urbanisme (42 000 euros), ce sont différentes prestations, dont une partie en recettes concerne notre intervention en urbanisme pour le compte de Jura Nord, et nous refacturons les prestations. Vous voyez qu'en net, nous sommes à peu près au même montant.

Par ailleurs, les charges de personnel sont sensiblement les mêmes quand on prend le delta. Nous arrivons ainsi à un budget de 1 909 000 euros, en léger tassement. Vous allez voir que la baisse vient essentiellement du poste de développement économique. En 2021, nous avons abondé le Fonds Régional des Territoires. Ce sont des délibérations que nous avons prises ici. Nous sommes revenus sur un montant de 25 000 euros en 2022, montant un peu récurrent. Le montant de 250 000 euros est un montant exceptionnel dans le cadre de la relance, pour lequel la Région nous avait aidés à hauteur de 184 000 euros.

Les autres subventions n'ont pas bougé. Vous avez la participation à l'aéroport, à l'Office de Commerce, à l'Espace Jeunes, à Initiative Dole Territoire, à l'Afhypac, au Syndicat Mixte Innovia. Le montant pour ce dernier est en hausse, parce que nous avons réétalé. C'est un programme pluriannuel que nous suivons. Cette année, il y a une légère augmentation qui devrait se stabiliser, si je me souviens bien. Quant au Programme Emploi-Insertion, qui va passer en délibération ultérieurement, il est à hauteur de 100 000 euros. Vous avez ensuite la gestion du CAN avec les locations qui viennent en regard. Nous avons ainsi un coût net total de 705 000 euros, le poste de développement économique expliquant ce poste ici.

### Services techniques

Nous sommes à 355 000 euros de produits, contre 503 000 euros l'année précédente. Le produit va venir essentiellement de la TEOM, mais vous avez l'habitude, ce sont les mêmes schémas chaque année. Tout ce qui concerne l'environnement ne bouge pas. Ce sont toutes les subventions que nous versons à des associations, ou les charges de fonctionnement que nous faisons. Pour le Plan Climat, ce sont les actions lancées dans le cadre de ce plan, dont beaucoup sont confiées à des associations que nous rémunérons. Des études Natura 2000 sont faites. Natura 2000 est un projet que nous portons, avec les recettes en regard versées par l'État, mais nous avons également des masses salariales. Ce n'est donc pas du boni que nous faisons, mais ce sont les dépenses directes auxquelles s'ajoutent les dépenses salariales dans la masse dessous. S'agissant de la protection des milieux naturels, ce sont les dépenses auxquelles nous contribuons chaque année et qui se retrouvent d'année en année.

Pour les ordures ménagères, il y a les fonctions propres que nous assumons, notamment l'élimination des déchets verts et la grosse quote-part que nous versons au SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) qui est en légère augmentation, conformément à la délibération prise avant-hier soir au SICTOM, 1 euro par habitant ayant été décidé. Vous avez également la TEOM que nous avons reconduite, le taux restant le même. Nous arrivons donc sur un total avec un peu moins de produit net, à hauteur de 355 000 euros, contre 503 000 euros l'année précédente. Cela étant, bien évidemment, la structure est quasiment la même.

- Budget primitif 2022 : masse salariale

Il est intéressant de regarder en net. Je vous fais grâce de la ventilation poste par poste. Vous voyez l'ensemble de la masse salariale ventilée par service. Bien sûr, le service le plus significatif en matière de masse salariale concerne les actions éducatives, tout ce qui est périscolaire. C'est évidemment un poste lourd, ce qui est bien normal. Il y a aussi bien sûr les actions culturelles, les services techniques, ce dernier représentant un pôle important, mais dont une grosse part concerne la Ville de Dole. Il faudrait plutôt reprendre les montants de 2021 pour regarder les postes plus significatifs. En net, nous avons une augmentation de l'ordre de 1 %.

- Budget primitif 2022 : présentation analytique du budget

### Évolution de l'autofinancement

Nous sommes sur une fiscalité brute à 30,3 millions d'euros, soit une augmentation pressentie de 300 000 euros. Pour les prélèvements qui sont faits, notamment ce que nous reversons notamment en termes d'attribution de compensation, le FNGIR et le FPIC, nous reversons à peu près l'ensemble de ces montants, ce qui fait que notre budget réel propre à nous s'élève à 19,6 millions d'euros, contre 17,8 millions d'euros l'année précédente. Cet écart vient d'une inconnue, dont je vous avais

parlé au moment du ROB : le prélèvement qui doit nous être fait et dont je vous ai parlé sur l'augmentation de taxe d'habitation. La compensation de la taxe d'habitation qui n'a pas été faite par l'État sur l'augmentation 2017 par rapport à 2019, l'augmentation que nous avons pratiquée, l'État ne nous prenait pas en charge.

Vous savez que nous avons perdu 2,6 millions d'euros, dont 1,1 million d'euros ont déjà été prélevés, et le prélèvement de 1,5 million d'euros est toujours en attente, mais il devra arriver ces jours-ci, puisque cela discute encore des modalités. Les autres recettes sont reconduites. Je vous ai parlé des compensations d'exonérations. La DGF est standard à 4,8 millions d'euros. C'est l'ensemble des recettes que nous avons dans notre budget (familles, CAF, etc.) Nous arrivons ainsi à un total de recettes nettes de 30,5 millions d'euros.

Quant aux dépenses, les dépenses budgétaires pressenties s'élèvent à 27 millions d'euros, dont 11 millions d'euros de masse salariale nette et 16 millions d'euros d'autres charges. Cela nous permettrait de dégager une CAF brute de 3,5 millions d'euros, contre 3,3 millions d'euros l'an dernier, avec cette caractéristique propre aux 1,5 million d'euros que nous avons évoqués sur le prélèvement de la taxe d'habitation. Nous avons une annuité de la dette à hauteur de 2,6 millions d'euros, soit « 3,5 - 2,6 » millions d'euros, puisqu'il faut rembourser l'annuité, auxquels s'ajoutent 1,5 million d'euros de recettes récurrentes d'investissement, essentiellement le FCTVA et la taxe d'aménagement. Cela fait que nous aurons une CAF nette de 2,4 millions d'euros.

Nous attendons 6,5 millions d'euros de subventions et de recettes diverses en matière d'investissement. Nous prévoyons d'emprunter 800 000 euros budgétairement. Je pense que nous n'aurons pas à les débloquer, mais budgétairement, il faut bien les inscrire. Cela nous fait un investissement de 8,9 millions d'euros, dont nous verrons le détail.

Si ce budget se réalise ainsi, à l'euro près, ce qui n'est jamais le cas, mais cela donne une orientation, cela nous permettrait de réduire la dette de 39,6 millions d'euros à 38 millions d'euros. L'annuité par rapport à la recette nette descendrait à 8,5 %, ce qui est un ratio important, dont nous estimons qu'il faut qu'il reste entre 12 et 15 %. Nous sommes donc largement en dessous. En termes de capacité de désendettement, nous passerions à 10,9 ans. S'agissant des chiffres 2021, il y a de quoi se faire peur, mais ils ne sont pas très significatifs, puisque c'était sur une année spécifique avec le problème du remboursement de TH, comme je vous l'ai dit. C'est aussi pour cela que nous avons fait le pacte fiscal et tout ce qui avait été évoqué, ce qui nous a valu des délibérations début 2020.

➤ Budget primitif 2022 : détail des principales opérations d'investissement

Vous avez la liste des investissements dans vos dossiers. Je ne vais pas vous en lire le détail. Vous voyez que nous avons un total de pratiquement 9 millions d'euros en dépenses. Nous allons passer rapidement en revue les gros postes. Vous avez le fonds de concours aux communes pour 300 000 euros, ce dont nous avons délibéré également. Pour l'aide à l'immobilier d'entreprise, nous avons gardé une enveloppe de 300 000 euros. Je pense que nous devons rester proactifs dans tous ces projets. L'aide à la pierre s'équilibre, puisque nous servons de boîte aux lettres pour tout ce qui concerne l'aide à la pierre sur notre territoire. En revanche, pour le PLH (Programme Local de l'Habitat), nous avons 1,5 million d'euros, dont 1,3 million pris en charge. Nous avons ainsi une participation nette de l'ordre de 200 000 euros. C'est en fonction de notre PLH que nous avons adopté il y a deux ans, si je me souviens bien.

Quant aux autres dépenses, je passe aux installations sportives pour 500 000 euros. Ce sont essentiellement les travaux que nous devons engager notamment sur ce côté du territoire, sur Martin et sur la pépinière. Certains travaux deviennent impératifs. Nous en avons qui sont partis en 2020 et nous allons poursuivre. Les recettes concernent la dernière tranche que la Ville de Dole doit pour le complexe Pierre Talagrand. Vous vous rappelez que nous sommes partis dans le même schéma d'étalement du paiement par rapport aux communes, comme nous l'avons fait avec Saint-Aubin. Cela se soldera ainsi début 2022.

Le poste Enfance Jeunesse est toujours assez important, mais il y a deux choses. Il y a d'une part les investissements récurrents. Par ailleurs, nous accompagnons la Ville de Dole dans un projet important de rénovation de ses écoles. Dans ce cadre, tout ce qui est périscolaire et restauration scolaire peut être impacté. Nous prévoyons donc des participations à ce niveau, comme nous le faisons dans toutes les communes, bien sûr.

Pour le reste, ce sont des investissements conduits d'année en année. Il n'y a pas grand-chose d'autre à dire. Nous avons également sans doute la dernière enveloppe de 250 000 euros pour

finaliser le déploiement de la fibre sur notre territoire, dont le Département a la compétence. Voilà un peu le détail des investissements, mais si vous avez des questions, nous pourrions bien volontiers y revenir.

➤ Budget primitif 2022 : budgets annexes

Ils ne sont pas très lisibles, je m'en excuse. Je vais vous donner surtout la philosophie.

Budget annexe Zones d'activités

Ce budget a vocation à s'équilibrer. Les dépenses que nous faisons doivent se retrouver en facturation des zones. Nous n'avons donc pas d'incidence budgétaire, puisque nous gérons des variations de stock lorsqu'il y a des dépenses. En termes de dépenses, nous avons des acquisitions pressenties sur 2022, notamment sur les Épenottes. Pour Champvans, nous avons 25 000 euros pour une parcelle. Il y a deux ou trois parcelles sur les Épenottes, qui vont se réaliser sur 2022. Vous avez les achats d'un côté et les ventes de l'autre. Nous rachetons à la Ville de Dole en fonction de la convention passée, et nous revendons en fonction des négociations avec les acquéreurs. C'est pareil pour Champvans.

Par ailleurs, nous avons des ventes sur Foucherans, Rochefort-sur-Nenon, Saint-Aubin. À Rochefort-sur-Nenon, nous avons des terrains à racheter avant de revendre. Pour certains achats, il n'y a pas de vente aujourd'hui. Cela peut être des réserves foncières ou des opportunités qui se présentent et que nous mettons en stock. Il y a des aménagements prévus pour 1 million d'euros, mais les ventilations seront à affiner. Tout cela se retrouvant en variation de stock, il n'y a pas d'incidence budgétaire sur les zones d'activités.

Vous avez ensuite les opérations fléchées. Vous les aviez dans votre dossier. Il est intéressant de voir les ventes sur les grandes Épenottes. Ce sont deux projets majeurs, à savoir Franc Comtoise de Confort (FCC) qui va s'installer derrière le marchand de motos, un peu au fond de la zone, et la clinique vétérinaire qui va s'installer derrière Gifi sur une bande de terrain. C'est aussi un beau projet que les vétérinaires nous ont présenté. Pour votre information, les deux cabinets vétérinaires de Dole vont fusionner et une nouvelle clinique va se construire, avec une partie chirurgicale et une partie vétérinaire classique. À part cela, il y a des ventes de terrains divers sur Saint-Aubin, sur Champvans. Ce sont des terrains sur les zones, la zone des Grands Prés, en l'occurrence. Il y a diverses parcelles sur la zone de Rochefort-sur-Nenon. Sur les Chaucheux, la société Jura Trucks sera cédée pour 85 000 euros, délibération que nous prendrons ce soir, je crois.

Budget annexe Transports

Je vous ai dit tout à l'heure que la subvention d'équilibre était de 109 000 euros, si je me souviens bien. Sinon, pour les transports, les dépenses sont simples. Il y a deux types de grosses dépenses. Il y a la DSP, ce qui correspond à l'application du contrat, et nous avons les contrats des transporteurs, c'est-à-dire ce qui ne rentre pas dans la DSP. Nous achetons des prestations auprès de transporteurs, que ce soit Keolis en direct ou Arbois Tourisme pour des trafics qui ne sont pas dans la DSP. Nous avons une dépense nouvelle en 2022, à savoir l'AMO. Notre DSP étant en négociation pour 2023, nous devons donc en 2022 retravailler sur le futur format de cette DSP.

Quant aux recettes, elles sont de deux sortes. Il y a d'une part le Versement Transport (VT) pour 2,9 millions d'euros et d'autre part la participation de la Région pour 1,9 million d'euros, dont 800 000 euros correspondant à une dotation du Département qui a été transférée et 1,1 million d'euros de refacturations que nous faisons à la Région dans la mesure où notre service assure des prestations pour le compte de la Région dans le cadre des échanges de réseaux.

Budget annexe Assainissement

Je ne vais pas vous passer tout en détail, mais retenez simplement une chose. Nous discuterons ce soir des tarifs, c'est-à-dire les produits qui vont rentrer dans ce niveau-là, notamment l'ensemble des recettes que vous avez ici. Les dépenses auxquelles nous faisons face correspondent à l'ensemble des reprises des budgets en affermage ou en régie. Bien sûr, nous reprenons aussi les amortissements et l'ensemble des biens qui ont été pris (et les amortissements qui vont avec). Nous avons aussi les remboursements d'emprunts qui sont dans le budget d'investissement.

Vous connaissez le débat, notamment ceux qui étaient au Conseil d'Exploitation et à la Conférence des Maires. Nous savons que les priorités concernent Damparis, Tavaux, Saint-Aubin qui étaient

quasiment parties avant ; le transfert qui va être un peu prioritaire. Ce sont les montants que nous commençons à flécher pour ces postes. Ce n'est pas mentionné là, mais nous attendons le schéma directeur. Parcey était également en attente. Ce schéma se déclinera courant 2022 ou 2023. Voilà pour les dépenses du budget Assainissement.

J'en ai fini avec les budgets annexes. Excusez-moi, c'est un peu fastidieux. Vous avez les supports sous les yeux. J'essaie de résumer et d'attirer l'attention sur les points qui me paraissent les plus importants. Je suis bien sûr à votre écoute avant de mettre cela au vote. Y a-t-il des interventions ?

**M. HAMDAOUI** : Merci de cette présentation qui est toujours un exercice fastidieux. Si je suis bien la présentation, j'ai l'impression que tout va bien. J'hésite entre, comme le disait Voltaire dans *Candide* : « *Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles* », et, je crois que c'est mieux : « *Tout va très bien, Madame la Marquise* ». Pourquoi est-ce que je dis cela ? Nous sommes passés rapidement sur la présentation de l'endettement. Même si tu as dit que le chiffre était exceptionnel l'année dernière, nous étions quand même à 14 années de désendettement de la Ville, ce qui correspond au seuil critique pour une collectivité entre 11 et 12 ans. Pour l'année 2022, nous sommes toujours dans le seuil critique, à 11 ans de désendettement. J'aurais bien voulu qu'à un moment donné, on insiste sur notre situation difficile en termes de dettes, mais tout cela était une chronique annoncée par la Chambre Régionale des Comptes il y a très longtemps, qui nous avait avertis là-dessus.

S'agissant des hypothèses, un élément est manquant, et je le regrette, à savoir la transition écologique. Cela fait tarte à la crème maintenant, quand on en parle dans ce genre d'assemblée un peu partout, parce que tout le monde utilise cela comme un facteur de mode, mais je crois qu'au-delà du facteur de mode, il y a des attentes des Français et des Grands Dolois sur des actions fortes. J'aurais bien voulu voir apparaître cela en orientation, en hypothèse à retenir.

Pour terminer mon intervention, ce n'est pas tout à fait sur le budget, mais quand même. Je n'ai pas lu l'article, mais j'ai vu le titre dans la presse. J'ai vu qu'il y avait eu une augmentation des investissements prévus. Ils étaient à 2,6 millions d'euros, et ils passent à 7 millions d'euros. Je voulais savoir si la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avait été sollicitée pour participer à ces investissements. Si elle ne l'a pas été et si elle le sera en cours d'année, participera-t-elle à cette hausse d'investissement pour soutenir, ou non, l'aéroport ? Merci.

**M. le Président** : Je vais répondre rapidement sur l'endettement. Je veux bien que tu communique sur les chiffres 2021, sur le rapport de la Cour des Comptes il y a cinq ou six ans. Excuse-moi, mais je pense qu'en Bureau, nous essayons de nous projeter sur l'avenir, et je ne passe pas mon temps à regarder les chiffres passés. Je sais simplement que dans l'objectif présenté, deux choses sont importantes. Premièrement, nous avons fait un projet de territoire qui oriente les choses et qui nous oriente sur notre programmation sur le mandat au cours. Deuxièmement, nous avons fait un pacte fiscal. Nous connaissons les difficultés, je ne l'ai jamais caché ici. Nous avons des difficultés concernant des problèmes de changement de méthode de l'État sur les différentes modalités de réforme de fiscalité locale. Nous savions que nous avons des difficultés, nous en avons parlé. Nous avons trouvé des solutions, dont certaines sont très désagréables, j'en conviens, mais elles ont été faites.

Aujourd'hui, quand tu dis « *tout va bien, Madame la Marquise* », je pense que nous avons inscrit la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur une trajectoire financière qui paraît maintenant raisonnable, où nous avons retrouvé nos marges de manœuvre, ce qui était nécessaire. Nous en avons besoin si nous voulons jouer notre rôle auprès des 47 communes et si nous voulons pouvoir aussi, par le biais des fonds de dotations, par exemple, irriguer tout le territoire. C'est l'esprit du projet de territoire, et nous nous y tenons. Je veux bien que tu ressortes le rapport de la Cour des Comptes à chaque séance, cela ne me gêne pas, mais honnêtement, ce n'est pas très constructif.

S'agissant de la transition écologique, il est vrai que je ne suis pas un grand communicant sur tous ces thèmes. Ceci étant dit, lorsque la Ville de Dole développe son grand projet de réforme des écoles, notamment sur les problèmes d'isolation thermique, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole accompagne dans la mesure où c'est sur la partie qui la concerne en tant que territoire s'agissant de la restauration scolaire ou le périscolaire. Nous avons donc beaucoup de choses dans l'ensemble du dossier, dans l'ensemble du budget, qui tiennent compte de cela. Il est vrai que nous ne les mettons pas en avant, parce que je ne veux pas communiquer sur le sujet.

Je crois que l'important est de faire la transition écologique, il ne faut pas uniquement en parler. Vous connaissez tous nos efforts en matière d'hydrogène, toutes les actions que nous avons lancées.

Je pense que c'est assez concret et nous n'avons pas à avoir honte de ce qui est fait en la matière, et ce n'est pas que de la communication.

S'agissant de l'aéroport, honnêtement, nous n'avons pas été sollicités à ce jour. Notre participation éventuelle n'est donc pas à l'ordre du jour. Vous connaissez la problématique de l'aéroport. Nous en avons discuté notamment au moment du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité du Territoire), cela faisait partie des grands débats. Je suis prêt à discuter de tout, sous réserve que nous nous mettions autour de la table les uns les autres, et surtout la Région, parce qu'elle est quand même concernée. Nous verrons s'il y a une volonté de l'ensemble de la Région, et peut-être d'autres départements voisins qui sont utilisateurs, comme nous, de cet aéroport. Cela méritera de poser la question et de voir quel est notre rôle dans cette hypothèse. Honnêtement, aujourd'hui, nous sommes au point mort. Je ne vais pas vous raconter d'histoire ni vous promettre que je suivrai ou que je ne suivrai pas, car nous ne connaissons aucune modalité. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. GAGNOUX** : Monsieur le Président, chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. Je voudrais simplement revenir sur une page très importante dans notre rapport sur le budget, à savoir l'évolution de l'autofinancement qui reprend quand même les grands ratios des finances de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je ne fais pas écho aux propos d'Ako HAMD AOUI, mais il faut plutôt y voir une autre face de ces comptes. Je crois que l'assemblée de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a imaginé un plan d'investissement sur plusieurs années, qui témoigne, qui témoignait ou qui témoignera encore d'une volonté de pouvoir apporter des services et des équipements à la population de l'Agglomération pour que celle-ci vive tout simplement, et arrive d'une certaine manière à se démarquer d'autres territoires qui parfois sont en difficulté, en retrait, en difficulté y compris d'un point de vue économique.

Je crois que notre territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est aujourd'hui un territoire particulièrement bien équipé dans ses besoins, un territoire qui sait se moderniser, qui sait conduire sa transition, y compris écologique. Pour cela, il faut que de temps en temps, nous ayons des assemblées qui aient un peu d'audace, mais une audace mesurée, qui soit capable d'ajuster en fonction de ses possibilités. Avoir de l'audace et mettre la collectivité en danger n'est pas toujours très vertueux, c'est le moins que l'on puisse dire.

Que voit-on dans ce tableau qui vous est présenté actuellement à l'écran ? On voit que notre capacité d'autofinancement brute est en augmentation, que notre CAF nette est quasiment stable, en légère augmentation. On voit que notre encours de dettes est certes là, mais comme partout, il y a une dette. Je crois que la nôtre est beaucoup plus mesurée qu'au niveau national. Par ailleurs, nous avons une capacité de désendettement de 30,5 ans en 2021, de quoi tomber de sa chaise, effectivement, mais il ne faut pas oublier qu'une collectivité est en danger lorsqu'elle présente pendant trois années successives une capacité de désendettement qui est, au-delà des ratios, tolérée.

Nous voyons surtout que la projection présentée ce soir nous fait déjà chuter à 10,9 années. Je ne doute pas que l'année suivante, nous serons en dessous de 10 ans. Tout le monde a bien compris à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole que nous avons eu l'audace de conduire des investissements en équipements importants et nécessaires à la population et à notre jeunesse sur notre territoire, des équipements qui aujourd'hui, que ce soit dans le périscolaire, dans le domaine sportif dans sa globalité, dans la question aquatique bien évidemment avec l'espace Talagrand, étaient nécessaires pour le rayonnement de notre territoire et les besoins de la population. Nous avons eu cette audace.

Comme je le disais tout à l'heure en introduction, c'est une audace mesurée, parce que dès cette année 2021 et pour le budget 2022, nous savons d'ores et déjà nous remettre dans une position prudente d'investissement qui nous permet, à l'échelle de trois ou quatre ans, de rétablir une capacité de désendettement tout à fait acceptable pour une collectivité, et parfaitement dans les attentes de celles et ceux qui légitimement nous surveillent, que ce soit la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) ou la Chambre Régionale des Comptes. Oui, nous avons eu l'audace, une audace mesurée. Que retiendra-t-on dans quelques années ? On retiendra que nous l'avons fait et que nous avons participé à une dynamisation globale de notre territoire dans les besoins différents qui s'exprimaient. L'erreur serait de continuer un investissement extrêmement massif qui mettrait en danger la collectivité sur plusieurs années.

Le sérieux budgétaire de cette assemblée, du Bureau Communautaire, et évidemment du président est d'ores et déjà depuis cette année 2021 et l'année prochaine, de revenir à un niveau d'investissement moins important pour rétablir à nouveau dans quelques années des marges plus

importantes et pour réinvestir. C'est de la bonne gestion. Oui, à un moment donné, il faut sortir de l'argent et investir pour aller de l'avant, ce qui a été fait. Je veux saluer surtout le sérieux budgétaire pour revenir très rapidement sur les ratios attendus, mais en aucun cas cette situation n'est en difficulté. Je ne sais pas si je serais dans « *tout va bien, Madame la Marquise* », mais c'est sûr qu'il s'agit, à mon avis, d'une volonté commune que notre territoire, avec l'attention qui doit être la nôtre sur les questions budgétaires, puisse avancer dans des situations où, nous le savons, nos territoires sont concurrentiels les uns et les autres. C'est comme cela, et il nous faut de la compétitivité.

Je crois que l'ensemble de ce budget d'un point de vue économique, sportif, de développement de la jeunesse avec les centres périscolaires et leur rénovation, d'un point de vue d'accompagnement des politiques en fonctionnement, notamment culturelles également, fait preuve que le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sait accompagner les nécessaires évolutions de notre société.

**M. le Président** : Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. GOMET** : C'est une question plutôt concernant justement les investissements. Ils sont fortement en baisse, avec une baisse totale de 700 000 euros, même un peu plus, parce qu'il y a aussi des lignes fortement en hausse, compensées par des subventions, j'imagine, car il y a quasiment l'équivalent dans les recettes. Cela représente un montant d'environ 2 millions d'euros. À quoi correspondent ces augmentations d'une année sur l'autre, de l'ordre de 1 million d'euros sur l'aide à la pierre et sur le PLH que vous avez évoqué précédemment ?

**M. le Président** : Pour l'aide à la pierre, une politique d'État se décline sur l'ensemble des territoires. Les Départements ont la compétence première, mais nous pouvions opter pour prendre cette compétence au niveau des agglomérations, ce que nous avons fait en 2012. C'était un choix de la collectivité à l'époque. Nous instruisons les dossiers d'aide à la pierre. Cela concerne les gens qui font des rénovations dans leur maison, notamment pour les problèmes énergétiques. Ils déposent les dossiers au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et ils touchent des subventions, notamment de l'Anah. Nous sommes compensés et nous servons de boîte aux lettres. Nous instruisons simplement les dossiers et nous vérifions que les dossiers déposés remplissent les critères d'attribution.

S'agissant de l'aide aux logements, nous sommes là aussi compensés par des dispositifs d'État, mais dans le cadre de notre PLH, nous avons dégagé certains budgets pour accompagner des constructions de logements, notamment des logements sociaux. Notre PLH est très orienté sur le logement social et aide les bailleurs sociaux lorsqu'il y a des rénovations et des constructions, mais surtout des rénovations. Nous avons d'ailleurs une délibération en fin de séance. Là encore, les services instruisent en fonction du règlement mis en place et nous appliquons le règlement.

**M. GOMET** : Excusez-moi, je n'ai peut-être pas été assez précis. Merci tout de même de ces précisions notamment concernant l'aide à la pierre. Je me demandais comment on pouvait prévoir passer de 1,5 à 2,6 millions d'euros.

**M. le Président** : Ce sont les enveloppes d'État. Honnêtement, nous avons des dotations. L'État nous attribue un certain montant. Je pense que dans le cadre du plan de relance, il accompagne les collectivités. Le vice-président chargé du suivi étant touché par le Covid, il est chez lui. Le plan de relance a effectivement affecté les enveloppes complémentaires. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. CHAUTARD** : Bonsoir. J'aurais aimé avoir une petite précision concernant le budget Assainissement essentiellement. À quoi correspond le montant investi pour Damparis ? Merci.

**M. le Président** : Comme je vous l'ai dit, pour l'instant, une enveloppe a été mise. Pour Damparis, pour ceux qui ont suivi le Conseil d'Exploitation et la Conférence des Maires, un schéma directeur d'assainissement est en cours de finition. Tout n'est pas fini, mais nous savons quand même qu'en termes d'enveloppes globales, il y a 15 millions d'euros à faire dans les six ou sept prochaines années et 25 millions d'euros sur les besoins sur une quinzaine d'années. Nous avons des besoins énormes qui doivent être finalisés. Certains besoins sont prioritaires et d'autres le sont moins. Nous savons que les besoins prioritaires concernent Damparis, Tavaux et des projets déjà en cours, comme Saint-Aubin, dont le projet était déjà prêt juste avant le transfert de compétence. Nous avons également Parcey où la station est défaillante. Voilà les gros besoins identifiés.

En revanche, le chiffrage définitif n'est pas fait. Nous savons que pour Damparis, la récréation d'une station d'épuration est de l'ordre de 4 millions d'euros, mais les chiffres ne sont pas définitifs. Nous

reviendrons sur les tarifs tout à l'heure. Nous sommes partis sur des hypothèses que nous savons être très probables. Nous affinerons cela, notamment au cours du premier semestre 2022, quand nous aurons le schéma directeur.

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de mettre au vote. Nous allons procéder à cinq votes, puisqu'il faut voter budget par budget, le principal et chaque budget annexe. Nous commençons par le budget principal. Y a-t-il des oppositions ? Je compte 5 oppositions. Y a-t-il des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 5 oppositions et 2 abstentions, approuve le budget principal 2022.*

**M. le Président** : Pour le budget annexe Zones d'Activités Économiques, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget annexe Zones d'Activités Économiques 2022.*

**M. le Président** : Pour le budget annexe Transports, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 2 abstentions, approuve le budget annexe Transports 2022.*

**M. le Président** : Pour le budget annexe Assainissement/gestion en affermage, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget annexe Assainissement/gestion en affermage 2022.*

**M. le Président** : Pour le budget annexe Assainissement/gestion en régie, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Je vous remercie. J'ai bien noté qu'il y a des abstentions pour la régie, mais pas pour l'affermage.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 2 abstentions, approuve le budget annexe Assainissement/gestion en régie 2022.*

#### **NOTICE N° 04 : TARIFS COMMUNAUTAIRES**

**M. le Président** : Vous avez toute la panoplie des tarifs. Pour tout ce qui concerne l'enfance/jeunesse, la médiathèque, ce sont quasiment des reconductions pour l'ensemble des postes. Je cherche là où il y a des variations. Pour le CAN, cela concerne la location de services. Pour les services techniques, c'est une reconduction. Pour ceux qui utilisent tout cela, vous connaissez. Je fais une petite parenthèse. Je pense à VITABRI, parce que j'ai eu l'occasion de voir les services techniques. Ce n'est pas noté là, et j'espère qu'il ne faut pas une délibération, mais nous allons demander des cautions, parce que certaines associations ou certaines personnes qui louent rendent le matériel abîmé, voire pire. Les services techniques de la ville sont assez dépités. Nous ferons donc en sorte d'être plus rigoureux dans le processus.

Pour le service des Sports, tous les tarifs sont reconduits. Nous avons laissé les tarifs pour Talagrand, alors que nous sommes encore en période de rodage sur l'utilisation et la location que nous pouvons en faire. Quant aux autres tarifs, ce sont des reconductions. Vous avez pu regarder cela en détail.

Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les tarifs communautaires 2022.*

## **NOTICE N° 05 : TARIFS ASSAINISSEMENT APPLICABLES A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

**M. FERNOUX-COUTENET** : Bonjour à tous, bonne soirée. Je vais bien, rassurez-vous, je n'ai pas eu le Covid, mais j'ai subi une intervention chirurgicale qui m'a quelque peu fatigué.

Il appartient à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de voter les tarifs applicables pour les redevances d'assainissement collectif sur l'ensemble des communes concernées de son territoire. Au vu des besoins pour assurer à la fois le fonctionnement du service public d'assainissement et les investissements à conduire, il est nécessaire d'augmenter les recettes relatives aux redevances d'assainissement collectif.

Il est proposé une évolution des tarifs selon le schéma suivant. En 2022, pour la part fixe, il est proposé une harmonisation de la part fixe collectivité à 50 € HT par an dans la limite du plafonnement de cette part fixe à 30 % du prix de l'assainissement normé (facture 120 mètres cubes) conformément à l'article L 2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, avec :

- dans les communes où la part fixe est actuellement inférieure à 50 euros HT par an, une augmentation de la part fixe à 50 euros HT par an et un maintien des tarifs de la part variable collectivité ;
- dans les communes où la part fixe est actuellement supérieure à 50 euros HT par an, une baisse de la part fixe à 50 euros HT par an et une hausse des tarifs de la part variable collectivité, pour maintenir le tarif global sur la base de 120 mètres cubes par an.

Pour la part variable, il est proposé une augmentation de la part variable à 1,20 euro HT par mètre cube sur Damparis et Tavaux, communes où d'importants travaux doivent être conduits à court terme. Dans les autres communes, la part variable est ajustée de telle sorte que l'augmentation sur une facture de 120 mètres cubes soit plafonnée à 20 euros HT par an, sauf sur les communes de Tavaux et Damparis (du fait des investissements lourds et prioritaires) et de Crissey (déficit structurel lourd). Pour les années 2023, 2024 et 2025, il est proposé une évolution progressive de la part variable collectivité pour tendre vers une harmonisation des tarifs à horizon 2025.

Il vous est proposé :

- d'adopter les tarifs de redevance d'assainissement collectif applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (part fixe collectivité et part variable collectivité) inscrits dans le tableau ci-annexé dans lequel vous avez peut-être relevé des erreurs ;
- d'adopter le principe d'une harmonisation des tarifs à l'horizon 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La discussion est ouverte.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Vous avez compris que ce sont là des engagements lourds que nous prenons, mais nous savions que de gros investissements étaient à faire, comme je l'ai évoqué tout à l'heure. Nous avons donc cherché à trouver un équilibre entre d'une part une solidarité sur l'ensemble du territoire, d'autre part des majorations bloquées pour éviter des dépassements ou des augmentations trop fortes. Nous avons gardé trois exceptions, les communes connaissant bien leur problème spécifique et urgent. Il faut donc aller vite. Ce sont donc Tavaux et Damparis, parce qu'il y a des investissements que nous savions et qui étaient bien connus. Par ailleurs, Crissey ayant déjà fait les investissements, ils sont endettés. Cela étant, tout le nécessaire a été fait. Il faut maintenant pouvoir financer les investissements réalisés. Voilà pour les grandes lignes. C'est à la fois une recherche de solidarité et de financement.

De plus, l'idée est que, comme cela a été rappelé, pour les années futures, 2023, 2024 et 2025, en fonction du schéma que nous pourrons arrêter définitivement, nous essaierons de tendre vers une harmonisation des tarifs que nous discuterons les uns les autres. Voilà un peu les grands principes qui ont prévalu. Cette délibération n'est pas simple à prendre, mais les enjeux sont lourds sur notre territoire et les besoins sont relativement importants, ce dont j'ai parlé tout à l'heure. Je vous laisse la parole si quelqu'un veut intervenir. Je vois une main se lever.

**Mme BURTIN** : Bonjour. Je représente Eclans-Nenon. Lors des deux réunions précédentes concernant l'assainissement, vous nous aviez présenté un tableau avec, au final, le prix pour 120 mètres cubes. J'ai du mal à retrouver, à partir de ce tableau, les chiffres que vous aviez proposés lors de la dernière réunion. Pourriez-vous me donner le chiffre pour 120 mètres cubes pour Eclans-Nenon ? Nous avons l'augmentation des parts fixes et des parts variables. Néanmoins, combien cela



fait-il au final ? C'est pour être certaine que c'était bien le montant que vous aviez proposé. Je n'ai pas de calculatrice.

**M. le Président** : Normalement, nous avons fait le nécessaire suite à votre intervention. Laissez-moi vérifier. Pour Eclans-Nenon, le plafonnement est à 20,40 euros. Vous passeriez à 228,60 euros, alors que vous étiez à 208,20 euros pour 120 mètres cubes.

**Mme BURTIN** : Non. Nous étions à un peu plus de 193 euros et nous devons passer à 208. Ce ne sont donc pas les chiffres que vous nous aviez donnés la dernière fois. Je n'ai pas les chiffres après la virgule, mais nous passions de 193...

**M. le Président** : Combien de parts fixes aviez-vous en 2021 ?

**Mme BURTIN** : Je n'ai plus les chiffres. Sur votre document, la part fixe est à 0, et la part variable à 0,94 euro pour 2021. D'après les nouveaux calculs que vous aviez faits, on était arrivé à un peu plus de 208 euros. Ce n'était pas 228 euros.

**M. le Président** : Je vais vérifier, car tout le monde a été traité de la même manière. Nous étions à 0 euro de fixe et à 0,94 euro pour la part variable. Nous étions à 208,20 euros pour le prix actuel. Êtes-vous d'accord avec ce prix actuel ?

**Mme BURTIN** : Le prix actuel est de 193 euros.

**M. le Président** : Non. Vous étiez à 0,94 euro. Donc « 0,94 x 120 ».

**Mme BURTIN** : Vous nous présentez un tableau différent de celui présenté la première fois. Nous avons uniquement les parts, nous n'avons plus de valeur absolue.

**M. le Président** : S'agissant du tableau, j'ai une grille Excel avec 40 colonnes et 300 lignes. S'il y a une erreur sur votre commune, je m'en excuse. Je vais vérifier. Je n'ai pas vos chiffres, il faudrait vérifier avec les services, mais vous êtes à 33 euros de part fixe sur fermier. Si c'est le tarif aujourd'hui, vous êtes à 208,20 euros. Vous me dites que vous êtes à 194 euros. Est-ce une erreur des services qui a été recorrectée derrière ? Je ne peux pas vous le dire. Aujourd'hui, dans les tarifs actuels avec 0 part de fixe, 0,94 euro de part variable pour vous, pour la collectivité, 33 euros de part fixe pour le fermier et 0,52 centime, pour 120 mètres cubes, on arrive à 208,20 euros. Avec le nouveau tarif, vous passez à 228,60 euros. Normalement, il n'y a pas d'erreur. Cela a été vérifié et revérifié par les services. Cela répond-il à votre question ?

**Mme BURTIN** : J'ai dû mal lire le document initial que vous nous aviez donné avec les montants.

**M. le Président** : C'est l'existant. Normalement, les services ont vérifié. Sur ce que vous avez payé en 2021, le point de départ n'est pas bon. C'est vrai que c'est lourd, il y a eu de nombreux va-et-vient. Cela a été repointé. Normalement, l'existant doit être juste. Si c'est une erreur de l'existant, nous pourrions le corriger ensemble en disant : « on laisse l'augmentation de 20 euros selon la règle ». Je ferai vérifier cela à la première heure demain matin. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. CHAUCHEFOIN** : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Monsieur le Président, je souhaiterais donner très rapidement mon éclairage sur l'expression utilisée dans la notice et rapportée à la commune de Crissey « déficit structurel lourd ». Mon prédécesseur avait appréhendé depuis bien longtemps la problématique des rejets excédentaires des eaux usées de la commune de Crissey et en direction de la STEP (STation d'EPuration des eaux usées) de Dole. Ce constat l'a conduit à réaliser des travaux de mise en conformité des réseaux par la création d'un réseau séparatif.

Devant les pénalités financières supportées par la commune pour non-respect du volume des rejets envoyés et traités à la station d'épuration, j'ai souhaité, avec la nouvelle équipe municipale dès 2014, poursuivre, même intensifier les travaux de mise en conformité sans attendre le transfert de compétence à l'Agglomération. Je rappelle au passage que ce transfert initialement prévu en janvier 2018 a été effectivement réalisé en janvier 2020. Nous avons préféré réaliser des travaux plutôt que de payer des pénalités, et nous donner également ainsi une ligne de conduite plus vertueuse par rapport à l'environnement. Dans le même temps, une augmentation significative de la redevance assainissement a été apportée par anticipation. On remarquera à la lecture du tableau proposé ce soir que le tarif pratiqué à Crissey et durant ces années dernières est le plus élevé des 14 communes fonctionnant sous le régime de DSP.

Par ailleurs, un programme de rétrocession de voirie du Département vers le patrimoine communal demandait également une activation des travaux de terrassement avant de procéder à une remise en état des chaussées. Il y a là une pertinence à respecter.

Je pense qu'il était important d'apporter ces précisions ce soir et d'expliquer ainsi l'origine du déficit structurel lourd signifié dans la notice, en sachant que l'administration fiscale versera prochainement non pas à la commune de Crissey, mais à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, le FCTVA associé aux travaux réalisés par la commune durant les années 2017, 2018, soit la somme de 92 000 euros. On peut s'attendre à ce que ce même principe soit retenu pour la partie des travaux réalisés en 2019. Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir permis d'apporter ces commentaires.

**M. le Président** : Je te remercie de ces précisions, tu m'en avais déjà parlé. Je m'excuse, il ne faut pas prendre ce terme comme une pénalisation, parce que je ne pense pas que Crissey ait fait une erreur. Il y a effectivement une contrainte à laquelle vous étiez confrontés, et vous avez réagi en faisant les investissements nécessaires. De toute manière, si cette compétence était restée à Crissey, tu aurais eu la même obligation d'augmenter les tarifs, et tu le sais bien. Excuse-moi de la forme, ce n'était pas pour stigmatiser la commune de Crissey.

**M. CHAUCHEFOIN** : C'était simplement pour préciser les termes utilisés. Si certains se posaient des questions, voilà la réponse.

**M. le Président** : Tu as raison. C'était pour que ce soit clair pour tout le monde. Avez-vous d'autres questions sur ces tarifs ?

**M. CHAUTARD** : Merci. J'ai fait le calcul pour une consommation d'un foyer de 150 mètres cubes. L'augmentation de la partie assainissement aura une répercussion de 100 euros par foyer. En 2021, les Damparisiens – et je parlerai également pour les Tavellois – ont eu une augmentation de leur taxe foncière de 100 euros par logement. La hausse de l'assainissement va représenter 100 euros également par logement. Il y aura également une hausse significative avec les bases locatives qui vont augmenter. Aujourd'hui, seules ces deux communes vont payer 40 % de la part assainissement en plus. Si nous sommes dans une collectivité communautaire de 47 communes, pourquoi ne pas répartir un peu plus largement cette augmentation ?

**M. le Président** : La raison en est très simple. Les maires sont au courant, que ce soit Tavaux ou Damparis. On parlait de tarifs faibles. Pour certaines communes ici, si l'on prend la catégorie dans laquelle vous êtes en compétition, vous voyez qu'aujourd'hui, vous êtes à 0,70 euro alors que Monnières est à 2,49 euros, Romange à 2,72 euros. Certaines communes ont fait des efforts importants dans les années précédentes, et elles sont à des tarifs beaucoup plus forts. Par exemple, Champvans est à 2,19 euros. Or la station d'épuration a été refaite récemment. Les communes qui ont fait des efforts préalablement sont déjà sur de hauts niveaux. Ta commune a fait ses choix, elle est restée sur des tarifs bas, mais elle savait que le jour où il y aurait des investissements, il faudrait les financer. Idéalement, il aurait peut-être fallu anticiper. Je n'en sais rien, chacun gère sa commune comme il l'entend.

Je ne porte pas de jugement, mais je me rappelle des discussions lors des réunions de travail quand on préparait le transfert d'eau et d'assainissement. Le leitmotiv général est de dire « *il n'y a pas de raison que les bons élèves paient pour les mauvais* ». On essaie de trouver une cote mal taillée. C'est pour cela que j'ai précisé que l'idée était d'avoir un étalement pluriannuel. Ce n'est pas parfait, j'en conviens. Certains sont un peu pénalisés, d'autres un peu moins. Objectivement, les communes qui sont en retard ne sont pas pénalisées, puisqu'elles feront des travaux très rapidement, mais à l'inverse, d'autres communes auront des augmentations même modestes, alors que rien ne se passera dans leur commune pendant quelques années. La partie solidarité est donc déjà jouée, et il faut un peu de cohérence. On a essayé de procéder ainsi. Je reconnais qu'il y a eu de longs débats en Bureau, mais c'est nécessaire. Il n'y a pas de formule magique pour réguler ou régulariser des situations qui sont le fruit d'une histoire.

**M. DAUBIGNEY** : Je peux juste apporter un témoignage, puisque l'on est à Tavaux. En plus, je vous accueille. Il faut bien comprendre aujourd'hui que nous avons une photographie globale sur l'ensemble des communes, ce qui peut paraître un peu surprenant. Néanmoins, chaque commune a son histoire, et chacune avait sa photo individuelle. Si je prends le cas de Tavaux, la station d'épuration a plus de 50 ans. Avec mon Conseil Municipal, nous savions pertinemment qu'il fallait mettre de l'argent. Je ne fais pas les lois, mais il se trouve qu'il y a deux ans, nous avons fait le

transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Que ce soit sous la responsabilité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou de la commune, de toute façon, le travail est à faire.

Aujourd'hui, nous avons la chance d'avoir des gens compétents à travers le service créé à cet effet. Je peux la citer, Anne ROUSSEAU a fait un excellent travail et elle va continuer à le faire, puisqu'elle est en train de réaliser ce schéma directeur pour l'ensemble des communes, avec des priorités données à Tavaux et Damparis, à Parcey, Saint-Aubin, car ces communes ont des stations d'épuration très âgées et il est temps de les refaire.

Je prends juste une minute pour expliquer, ce que j'ai déjà fait lors des différents groupes de travail qui ont eu lieu sur le sujet. Pour ceux qui connaissent Tavaux, il y a trois quartiers quasiment équivalents en nombre d'habitants, donc en rejet d'assainissement. Le quartier de la Cité, qui est à peine plus loin, est déjà reporté sur la station d'épuration de Dole à Choisey *via* Innovia, puisqu'il était à proximité. Nous avons fait un schéma directeur propre à Tavaux. Il n'a pas été fait au niveau de l'agglomération, mais il a été fait dans le cadre de notre futur lotissement à La Vuillardière, qui est train de se monter. Pour valider ce projet de lotissement, nous avons l'obligation d'avoir un schéma directeur. Nous l'avons fait il y a maintenant trois ans. J'avais vu cela avec l'État. Les conclusions étaient de dire que le plus économique était de connecter, compte tenu de la situation géographique, la commune de Tavaux à la station d'épuration à Choisey au lieu d'en faire une nouvelle, propre à Tavaux. Dans les deux cas, il fallait payer et nous avons pris la solution la moins chère, à savoir la connexion, car nous ne sommes pas loin géographiquement, d'autant plus que les supports existent déjà à Innovia.

La Cité n'est pas très loin d'Innovia. Je sais bien qu'une route va disparaître, mais ce n'est pas encore fait. Les tuyaux vont donc au moins passer. Cela nous permettra de réduire nos coûts, mais il y aura des coûts. Vous l'avez vu, vous l'avez constaté, les tarifs de Tavaux étaient peu élevés, parce que nous avons été bons gestionnaires jusqu'à maintenant, nous avons serré les boulons, etc. Là, effectivement, c'est une hausse que les Tavellois auront à supporter. Quand on leur expliquera que c'est pour le bien-être surtout de l'eau potable *in fine* en fin de cycle, je vous rappelle qu'à Tavaux, il y a des puits de captage, qu'ils drainent plus de 7 ou 8 000 habitants, puisque nous desservons 12 communes. L'eau potable est puisée à Tavaux. Nous avons donc intérêt à faire attention aussi à l'assainissement.

Je pense qu'il faut remettre cela aussi dans un contexte temporel. Comme le disait Gérard CHAUCHEFOIN, il n'y a pas de bon ou de mauvais élève. On a pris à un instant T, l'an dernier pour les nouvelles équipes municipales, une photographie de chaque commune. L'histoire montre que les stations étaient vieilles, elles le sont encore ; d'autres sont beaucoup plus récentes et des efforts ont été faits. Nous arrivons à un instant T, nous regardons, nous prenons le train en marche, et nous déroulons. Après, cet esprit de solidarité doit s'installer, mais essayons de regarder cela en globalité, à la fois sur le temps et sur la nature même des sols que l'on impacte à travers les rejets que l'on fait. Je dis cela, et mes collègues de Gevry et de Parcey sont là, car nous sommes très sensibilisés par la nappe phréatique ici, sous nos pieds. Le moindre problème sur le réseau d'assainissement peut impacter la nappe, à plus forte raison lorsqu'elle est haute.

Vous comprenez bien tout cela. Les enjeux sont surtout environnementaux, techniques, et probablement économiques pour certaines communes, mais avec cet esprit de solidarité, je pense que nous y parviendrons. Cela étant, je rassure tout le monde, les Tavellois la paieront, comme les Damparisiens paieront la leur. De plus, il y a cette volonté d'uniformiser. Je crois que cela a du sens et nous préparons l'avenir.

**M. CHAUTARD** : Merci de ces précisions.

**M. le Président** : Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. JEANNEROD** : Bonsoir, Monsieur le Président. J'ai trois points. Lors des réunions précédentes, vous nous aviez laissés sous-entendre que pour les petites communes qui sont en lagunes, il y aurait des aménagements. J'aurais voulu savoir où nous en étions aujourd'hui. Deuxièmement, puisque nous parlons de nappes phréatiques et de cuves, il s'avère que les volumes d'assainissement sont calculés sur les volumes d'eau consommés. Au niveau de certaines zones, des prélèvements sont faits, et de ce fait, ils diminuent la facture d'eau de 10, 15 ou 20 %. Comment fait-on ? Laisse-t-on ceci comme cela ? Troisièmement, au niveau de la solidarité, je suis tout à fait heureux d'en entendre parler. Ce terme arrive lorsque l'on a des charges. Au niveau des recettes, on pourrait aussi mettre cette application, puisque lorsque je regarde avec certaines communes, j'ai une CAF de 124 pendant

que certaines communes en ont une de 257. Je réclame donc la solidarité. Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président** : Merci de cette question. C'est vrai que cela avait été évoqué, notamment au Conseil d'Exploitation. Ce qui a été décidé et validé par le Bureau était le fait de dire que l'on plafonne l'augmentation éventuelle à 20 euros pour tout le monde. Cette mesure a été faite, et elle évitait d'avoir des dérapages incontrôlés. Sur l'eau non déclarée, parce que théoriquement, c'est comme la fraude fiscale, je ne peux que cautionner tes propos et être complètement solidaire. Hélas, nous n'avons aucun moyen de contrôler les gens qui prennent l'eau dans la nappe plutôt que de la passer par le robinet. Je suis d'accord. Quant à la solidarité sur la CAF, je vois bien ton esprit espiègle, mais cela prouve simplement qu'il faudra retravailler sur un nouveau pacte fiscal encore plus vigoureux. Merci.

J'ajoute une petite précision. Il y a une coquille que je vous propose de régler en direct. Romange et Lavans-lès-Dole doivent être traitées de la même manière. Il se trouve que Romange passe de 46 euros la part fixe à 50 euros, ce qui est la règle du jeu, et le tarif a été baissé à 2,68 euros. Si je me souviens bien, c'est parce qu'ils sont déjà au sommet de la pyramide, et on ne voulait pas en rajouter, même si ce n'est que 1 ou 2 euros. L'erreur s'est reportée sur Lavans-lès-Dole, puisqu'au lieu de 2,72, il faut lire 2,68 euros. Dans mon tableau de travail, c'était cela, et cela n'a pas été repris. Je vous rassure, cette petite modification ne gênera pas l'équilibre global de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de mettre au vote ces tarifs. Je vous demande donc si vous êtes prêts à adopter ces tarifs de redevance d'assainissement tant en régie qu'en affermage. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 10 abstentions. Merci beaucoup.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 10 abstentions, adopte les tarifs assainissement applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.*

#### **NOTICE N° 06 : ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITES POUR 2022**

**M. PÉCHINOT** : Bonsoir, chers collègues. Ce soir, nous sommes appelés à nous prononcer sur la répartition des subventions pour l'année 2022. Vous avez eu la liste en annexe. Pour rappel, je vous soumettrai les sous-totaux par service. Ces subventions s'élèvent ainsi à :

- 7 000 euros pour les Ressources Humaines ;
- 82 000 euros pour l'Enfance Jeunesse ;
- 55 000 euros pour l'Environnement ;
- 180 000 euros pour le Développement Économique ;
- 14 000 euros pour l'Habitat ;
- 30 900 euros pour la Vie Associative ;
- 361 000 euros pour l'Événementiel ;
- 101 300 euros pour les Sports ;
- 5 000 euros pour le Tourisme.

Il y a également une subvention aux collectivités d'un montant de 9 000 euros pour la commune de Damparis dans le cadre de Texte et Bulle.

Il vous est ainsi proposé :

- d'attribuer les subventions aux associations et collectivité selon le détail que vous trouvez en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec les associations, et notamment les conventions d'objectifs et de moyens obligatoires dès lors que le montant attribué dépasse 10 000 euros ;
- de noter que les subventions de 27 000 euros prévues pour le Casi Dijon (ancien CE SNCF) et de 50 000 euros pour les Loisirs Populaires Dolois constituent des sommes plafond. Les subventions définitives seront versées sur présentation des bilans d'activités et seront calculées en fonction de la fréquentation des accueils.

Les crédits nécessaires sont bien sûr inscrits au budget primitif 2022.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ?

**Mme LEPETZ** : Bonjour à tous. Pourquoi n'y a-t-il pas une subvention culturelle ? Pourquoi nos deux écoles de musique, qui sont des associations, ne font-elles pas partie de cette liste ? Pourquoi sont-elles votées à part ?

**M. le Président** : L'explication serait la suivante : la convention est basée sur le nombre d'inscrits. Une convention spécifique doit donc être délibérée à ce titre. Elle n'est pas fixe comme cela. Vous avez ici les subventions fixes et indépendantes. Cela étant, nous notons que pour le CE Solvay et pour les Loisirs Populaires, elles sont ajustées au montant. Nous devons procéder à un travail d'homogénéisation sur le sujet. Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme GRUET** : Bonsoir à tous. Je tenais à saluer le soutien fait à l'association Les Copains de la Traversée, parce que la traversée de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole reste vraiment un événement convivial qui permet d'apporter une aide précieuse aux familles touchées par le handicap. Par le biais de cette intervention, je tenais à saluer leur travail et l'implication des bénévoles pour ces familles.

**M. le Président** : C'est une bonne suggestion. C'est vrai qu'ils font du bon travail. De plus, les subventions ne sont jamais négligeables. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Avant de mettre au vote, je vais demander que ceux qui sont concernés déclarent ne pas prendre part au vote. Monsieur DOUZENEL a déjà quitté la salle, car il est à l'Office de Commerce. Mais il y a Jean-Yves ROY également pour l'Office de Commerce. Je ne sais pas si Mohamed MBITEL est là ce soir. Je ne sais pas s'il y a d'autres présidents d'association. Je mets maintenant au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'accompagnement financier des associations et collectivités pour 2022.*

#### **NOTICE N° 07 : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020**

**Mme MANGIN** : L'article 5 de la loi du 6 août 2019 prévoit l'entrée en vigueur dans la Fonction Publique Territoriale du Rapport Social Unique (RSU) en remplacement du rapport sur l'état de la collectivité appelé précédemment « bilan social ». Ce rapport rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les Lignes Directrices de Gestion permettant ensuite de formaliser la politique de gestion des ressources humaines. Il présente les données relatives aux effectifs, au temps de travail, aux rémunérations, aux conditions de travail, à la formation et aux droits sociaux.

À ce titre, le rapport qui vous avait été annexé est très dense (126 pages), et il répond à des exigences normées de présentation. Aussi, je souhaite vous donner quelques chiffres sur l'évolution des données entre l'année 2017 et 2020. Ces chiffres ont été présentés au Comité Technique du 3 décembre dernier. En ce qui concerne le nombre d'agents titulaires et contractants occupant un emploi permanent, ce chiffre est en légère évolution et passe de 557 à 577 agents. Cette évolution fait suite à notre volonté de déprécarisation de certains emplois. Par ailleurs, le nombre de jours d'absence est en nette diminution, abstraction faite des congés ASA (autorisation spéciale d'absence) qui avaient été mis en place suite au Covid-19 et portés en congés exceptionnels sur 2020. Ce nombre de jours s'élève à 6 562. Le nombre d'accidents de service est également en baisse, de 52 à 37. En effet, la période Covid explique une partie de cette baisse, mais je tiens à souligner le travail important apporté ces dernières années par les agents de prévention, et je les en remercie. Leur travail permet de contenir, voire de réduire les accidents de service.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de prendre connaissance du rapport social unique 2020 présenté en annexe pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci. S'il y a des courageux qui ont lu les 140 pages du rapport, ont-ils des questions ? S'il n'y a pas de question, il n'y a pas de vote. Nous avons juste à prendre connaissance du rapport spécial. Je ne doute pas que vous en avez tous pris connaissance attentivement. Je vous en remercie.

*Le Conseil Communautaire prend connaissance du rapport social unique 2020 présenté en annexe pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.*

**NOTICE N° 08 : REMUNERATION DES GUIDES CONFERENCIERS ET DES PERSONNELS QUALIFIES AU SEIN DU SERVICE ANIMATION DU PATRIMOINE**

**NOTICE N° 09 : REMUNERATION DES GUIDES CONFERENCIERS INTERVENANT AU MUSEE DES BEAUX-ARTS**

**NOTICE N° 10 : REMUNERATION DE L'INDEMNITE D'HEURES SUPPLEMENTAIRES D'ENSEIGNEMENT (IHSE) ET DE L'INDEMNITE DE SUIVI ET D'ORIENTATION DES ÉLÈVES (ISOE) AUX PROFESSEURS ET ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE AU SEIN DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS**

**NOTICE N° 11 : REMUNERATION DES ASSISTANTES MATERNELLES**

**NOTICE N° 12 : MAINTIEN DES AVANTAGES ACQUIS POUR LES CADRES D'EMPLOIS DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS ET DES ASSISTANTES MATERNELLES (CRECHE A DOMICILE)**

**NOTICE N° 13 : AVANTAGE EN NATURE REPAS – AGENTS DU SYNDICAT MIXTE DE LA GRANDE TABLEE**

*Les notices n° 08 à 13 sont présentées conjointement.*

**Mme MANGIN** : Je vous propose de présenter les notices n° 08 et 13 en même temps, si c'est possible, parce qu'elles font suite au transfert des agents de la Ville de Dole à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En effet, sur la Ville de Dole, il y avait des rémunérations et des avantages existants. Ainsi, le personnel étant transféré à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il nous faut délibérer ce soir pour permettre l'application de ces rémunérations sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Êtes-vous d'accord de passer les 6 notices en même temps ?

**M. le Président** : Oui, et nous procéderons au vote séparément.

**Mme MANGIN** : Merci, Monsieur le Président. En ce qui concerne la notice n° 08, il s'agit de la rémunération des guides conférenciers et des personnels qualifiés au sein du service Animation du Patrimoine. En effet, le service Animation fait appel à des guides conférenciers pour réaliser des visites guidées et des visites d'ateliers. Il est donc proposé d'autoriser la rémunération des guides conférenciers et des personnes au service Animation du Patrimoine selon des montants forfaitaires, ceux-ci étant fixés en fonction du type de visite effectuée. Il sera donc proposé de valider les bases de rémunération des guides conférenciers et des personnels qualifiés au sein du service Animation du Patrimoine.

En ce qui concerne la notice n° 09, il s'agit de la rémunération des guides conférenciers intervenant au Musée des Beaux-Arts. Il est nécessaire de faire appel à ces guides et de les rémunérer sur la base d'une vacation d'un montant de 35,50 euros par visite. Il sera demandé :

- d'autoriser le recrutement des guides conférenciers pour assurer les visites guidées au sein du Musée des Beaux-Arts ;
- de préciser que les guides conférenciers seront rémunérés sur la base d'une vacation d'un montant brut de 35,50 euros par visite.

Pour la notice n° 10, il s'agit de la rémunération de l'Indemnité d'Heures Supplémentaires d'Enseignement (IHSE) et de l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves (ISOE). Il sera proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le versement de l'IHSE aux agents titulaires, stagiaires et contractuels relevant des cadres d'emplois des professeurs et d'assistants d'enseignement artistique ;
- d'autoriser le versement de l'ISOE aux agents titulaires, stagiaires et contractuels relevant des cadres d'emplois des professeurs et d'assistants d'enseignement artistique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La notice n° 11 concerne la rémunération des assistantes maternelles. Au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, deux assistantes maternelles seront transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il est proposé de définir les conditions d'emploi et de rémunération de ces agentes recrutées sous forme contractuelle, régie principalement par le Code d'Action Sociale et des Familles. Leur rémunération est calculée sur la base d'un taux de rémunération horaire brut égal à 2,94 euros. Il sera donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le recrutement d'assistantes maternelles au sein du Pôle Actions Éducatives (crèche à domicile) ;
- de veiller au strict respect des conditions générales de recrutement, notamment la délivrance de l'attestation d'agrément délivrée par le Président du Conseil Départemental ;
- de fixer les conditions de rémunération ainsi que les indemnités d'entretien et de repas des enfants.

Pour la notice n° 12, il s'agit du maintien des avantages acquis pour les cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique de l'École des Beaux-Arts et des assistantes maternelles. Il est proposé de maintenir le versement des montants des primes et indemnités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Enfin, la notice n° 13 concerne les avantages en nature des agents du Syndicat Mixte de la Grande Tablée. Il sera demandé :

- d'approuver les modalités d'attribution de l'avantage en nature repas ;
- de préciser que le montant de référence pour le calcul de cet avantage en nature évolue conformément au montant annuel défini par l'URSSAF.

Pour l'ensemble de ces rémunérations et avantages évoqués dans les notices n° 08 à 13, il sera donc demandé de prévoir les crédits correspondants chaque année au budget.

**M. le Président** : Merci de cet exposé. Vous l'avez compris, il s'agit de tout le transfert justement du personnel de la Ville de Dole à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au titre de l'administration unique. Avez-vous des questions à poser sur l'une ou l'autre de ces délibérations ? Pour la bonne forme, je vais vous demander de les voter une par une.

Pour la notice n° 08, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la rémunération des guides conférenciers et des personnels qualifiés au sein du service Animation du Patrimoine.*

**M. le Président** : Pour la notice n° 09, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la rémunération des guides conférenciers intervenant au Musée des Beaux-Arts.*

**M. le Président** : Pour la notice n° 10, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la rémunération de l'Indemnité d'Heures Supplémentaires d'Enseignement (IHSE) et de l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves (ISOE) aux professeurs et assistants territoriaux d'enseignement artistique au sein de l'École des Beaux-Arts.*

**M. le Président** : Pour la notice n° 11, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la rémunération des assistantes maternelles.*

**M. le Président** : Pour la notice n° 12, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le maintien des avantages acquis pour les cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique de l'École des Beaux-Arts et des assistantes maternelles (crèche à domicile).*

**M. le Président** : Pour la notice n° 13, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les avantages en nature repas pour les agents du Syndicat Mixte de la Grande Tablée.*

**M. le Président** : S'adressant à Mme MANGIN. Bravo, tu as fait un beau coup !

#### **NOTICE N° 14 : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA COMPLEMENTAIRE SANTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022**

**Mme MANGIN** : L'article 40 de la loi du 6 août 2019 et l'ordonnance précitée prévoient le principe de participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties de la protection sociale complémentaire de leurs agents publics au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il est proposé de participer à hauteur de 15 euros par agent et par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les agents fonctionnaires stagiaires ou titulaires et les agents contractuels de droit public ou de droit privé bénéficiant d'un contrat d'au moins six mois dans la collectivité. Afin de permettre la mise en œuvre de ce financement, il est proposé de retenir le dispositif de labellisation consistant à verser la participation de l'employeur aux seuls agents jouissant d'un contrat labellisé accordé par l'autorité du contrôle prudentiel.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la mise en place d'une participation financière à la protection sociale complémentaire sur le risque santé ;
- d'approuver le choix de la labellisation comme dispositif de participation ;
- d'approuver les modalités financières de cette participation, soit un versement mensuel de 15 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- de préciser que la participation est versée à chaque agent présent depuis plus de six mois ou bénéficiant d'un contrat d'une durée supérieure à six mois sans discontinuité dans la collectivité (chaque agent devra alors produire annuellement une attestation d'adhésion à une offre labellisée) ;
- de prévoir les crédits correspondants chaque année au budget (chapitre 012).

**M. le Président** : Vous avez compris que c'est la génération de la prise en charge d'une partie de la mutuelle de tous les salariés de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la participation au financement de la complémentaire santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.*

#### **NOTICE N° 15 : AVENANT A LA CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE ET LA VILLE DE DOLE POUR 2021**

**M. GUERRIN** : Bonsoir à tous. Les modalités de la mutualisation des services ont été fixées dans une convention de mise à disposition de services conclue entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Concernant les conditions de remboursement et les modalités financières liées à la mutualisation des services, une annexe financière à la convention vient préciser les règles applicables. Cette annexe est actualisée chaque année par avenant afin de prendre en compte l'évaluation du coût de la mutualisation des services au cours de l'année N. Le montant total dû par la Ville de Dole à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est de 890 177 euros. Le montant total dû par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la Ville de Dole est de 650 847 euros. La Ville de Dole doit encore 239 330 euros à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider l'avenant à la convention de mutualisation des services entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole tel qu'annexé à la présente délibération portant sur l'évaluation du coût de la mutualisation des services entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au titre de l'année 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention précitée.



**M. le Président** : Merci. C'est l'application des règles en vigueur depuis un certain nombre d'années. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide l'avenant à la convention de mutualisation des services entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole portant sur l'évaluation du coût de la mutualisation des services entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au titre de l'année 2021.*

#### **NOTICE N° 16 : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES – ANNEE 2021**

**M. GUERRIN** : Suite à l'approbation du nouveau règlement du fonds de concours à destination des communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole le 30 septembre 2021 et suite à la réunion du groupe de travail « fonds de concours » du 24 novembre 2021 qui a émis un avis favorable, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la signature d'une convention d'attribution de fonds de concours pour les 26 projets figurant dans le tableau ci-joint pour un coût total HT de 703 571,24 euros et un montant sollicité par les communes auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 165 607 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer aux communes concernées les fonds de concours précités ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'attribution de fonds de concours correspondantes.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous des questions sur ces attributions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'attribution de fonds de concours aux communes pour l'année 2021.*

#### **NOTICE N° 17 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION EMPLOI-INSERTION 2022**

**M. ROY** : Bonsoir à tous. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole conduit depuis plusieurs années une action forte et ciblée dans le domaine de l'insertion par l'activité économique. De fait, elle a lancé un nouvel appel à projets pour l'année 2022 pour soutenir l'accès à l'emploi ou à la qualification des personnes les plus en difficulté du territoire, à travers la mise en œuvre de parcours individualisés. L'appel à projets « Emploi Insertion 2022 » se structure autour de deux axes : l'accompagnement renforcé et la professionnalisation des publics d'une part, les actions spécifiques d'autre part. À l'issue de l'appel à projets, 13 actions, déposées par 11 structures, ont été enregistrées et étudiées. Au regard de l'enveloppe financière réservée et des orientations de l'appel à projets, il est proposé d'apporter un soutien financier à 13 actions, totalisant 497 parcours, appelant une participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à hauteur de 100 000 euros (montant maximal, bonifications comprises). La programmation 2022 est précisée dans le tableau annexé au présent rapport.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- d'approuver le programme de subvention délivré dans le cadre du projet Emploi-Insertion 2022 selon la répartition proposée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à venir, fixant pour l'exercice 2022 les modalités de versement et de contrôle des sommes versées, avec chacune des structures citées.

**M. le Président** : Merci. Je pense qu'il est bon de rappeler quand même que ce programme est reconduit d'année en année et qu'il est affiné.

**M. ROY** : Dans le bilan 2021, on voit qu'il y a 88 % de sorties positives, c'est-à-dire des gens qui sortent avec soit une formation, soit un CDD ou un CDI. C'est donc plutôt positif en termes d'efficacité de cette structure Emploi-Insertion.

**M. le Président** : C'est bon de le rappeler. Avez-vous des questions sur ce programme ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'attribution de subventions dans le cadre de la Programmation Emploi-Insertion 2022.*

#### **NOTICE N° 18 : AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE – ATTRIBUTION D'AIDES**

**M. le Président** : Dominique TRONCIN étant absent, je vais présenter ces questions. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est délégataire des aides à la pierre, comme justement ce que l'on évoquait précédemment, engagement formalisé dans la convention de gestion des aides à l'habitat privé signée le 11 février 2019. En complément de ces aides, la collectivité attribue sur fonds propres des aides en faveur de l'amélioration énergétique et la lutte contre l'habitat indigne, conformément au règlement d'intervention que nous avons adopté le 25 avril 2019. La Collectivité apporte également des aides dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du cœur de Ville de Dole, conformément à la convention d'opération signée le 8 juillet 2016. À noter que celles-ci ont pris fin le 7 juillet 2021, date de la fin du programme. Toutefois, il reste encore des projets en cours. Ainsi, depuis la dernière délibération, deux sessions d'engagement ont eu lieu.

Il est proposé :

- d'attribuer 24 248 euros de crédits Anah délégués pour le parc privé ;
- de prendre acte de l'attribution par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 500 euros de crédits au titre du programme d'intervention en faveur des propriétaires du parc privé.

Vous devez avoir la liste des gens dans votre dossier, si je ne m'abuse. Avez-vous des questions sur ces attributions d'aides ? C'est l'application du règlement, bien évidemment. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'attribution d'aides pour l'amélioration de l'habitat privé.*

#### **NOTICE N° 19 : LOGEMENT SOCIAL PUBLIC – OCTROI D'AGREMENTS ET DE SUBVENTIONS AU TITRE DES AIDES A LA PIERRE**

**M. le Président** : C'est la même nature. Nous sommes décisionnaires pour délivrer, pour le compte de l'État, les agréments relatifs à la création de logements locatifs sociaux sur notre territoire. Ces derniers permettent au bailleur social d'accéder à divers avantages sous forme de subventions d'État, d'abattement fiscal et de prêts bonifiés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les opérations figurant dans la programmation définitive 2021 concernent des logements situés à Foucherans, Dole et Choisey. Pour la programmation 2021, le montant total de subventions d'État accordé se répartit comme suit : 20 709 euros pour l'opération de Foucherans, lieudit « Maucraux », au profit de NEOLIA.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder les agréments d'État correspondant à ces trois opérations, ainsi que, s'agissant des programmes PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion), les subventions s'y rattachant, pour un montant total de 20 709 euros ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de ces subventions d'État, ainsi que les recettes équivalentes, aux exercices budgétaires correspondants à la livraison prévisionnelle de chaque opération.

Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'octroi d'agréments et de subventions au titre des aides à la pierre pour le logement social public.*

## **NOTICE N° 20 : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU RLPi**

**M. MICHAUD** : Bonsoir à tous. Le 15 décembre 2015, le Conseil Communautaire a engagé l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). Ce document est destiné à réglementer la publicité, les enseignes et les préenseignes par des règles complémentaires à celles applicables au niveau national. Il couvrira bien évidemment les 47 communes. Il vous est proposé ce soir d'arrêter le projet, donc de clore la phase de coconstruction. Le bilan de la concertation est annexé à la délibération proposée et consultable sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ce bilan détaille les remarques exprimées sur le projet de RLPi et les amendements pris en compte. Les modalités de concertation avec la population, définies lors des délibérations de prescription, ont été mises en oeuvre. À partir de l'arrêt du RLPi s'engagera la phase suivante, à savoir la consultation du projet. Cela se fera sur les premiers mois de 2022. Une enquête publique sera réalisée au 1<sup>er</sup> semestre.

Le projet de RLPi soumis au vote pour arrêt est consultable sur le site. Il se compose de trois tomes :

- un rapport de présentation comportant le diagnostic, les orientations et la justification des choix ;
- un règlement écrit ;
- des annexes composées notamment des plans de zonage et des arrêtés de limites d'agglomération.

Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de tirer le bilan de la concertation organisée pendant la période d'élaboration, et ce, jusqu'à son arrêt par l'assemblée délibérante ;
- d'arrêter le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal conformément au dossier joint ;
- de notifier le projet pour avis aux personnes prévues par le Code de l'Urbanisme, notamment :
  - aux 47 communes membres ;
  - aux EPCI limitrophes ;
  - aux personnes publiques associées à son élaboration ;
  - à la Commission Départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. le Président** : Merci, Dominique. Sur ce RLPi, avez-vous des questions à poser ? C'est un acte important. Nous allons procéder à l'arrêt de ce RLPi. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le bilan de la concertation et l'arrêt du Règlement Local de Publicité intercommunal.*

## **NOTICE N° 21 : CESSIION DE TERRAIN A LA SOCIETE BRILLANT ISOL**

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : Chers collègues, bonsoir. Il vous est proposé ce soir de vous prononcer sur six cessions de terrain de zones d'activités économiques.

La notice n° 21 porte sur une parcelle de Rochefort-sur-Nenon. En juillet 2020, nous avons vendu une parcelle à la société Brillant Isol. Cette dernière souhaite agrandir son activité. Il vous est proposé de valider la vente de la parcelle juste à côté, d'une surface de 2 558 mètres carrés au prix de 10 euros du mètre carré.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver cette vente ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte.

**M. le Président** : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la cession de terrain à la société Brillant Isol.*

## **NOTICE N° 22 : CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE ESTIVALET**

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : En janvier 2020, nous avons vendu une parcelle aux Grandes Épenottes à la société Estivalet. Suite à de nombreux imprévus, dont la crise sanitaire, la société n'a pas pu honorer les délais imposés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il vous est proposé ce soir de repasser la vente. C'est une parcelle située à côté d'ECCOFOR, d'une surface de 4 000 mètres carrés au prix de 40 euros du mètre carré. Il vous est donc proposé de réitérer cette décision.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la cession de terrain à la société Estivalet.*

## **NOTICE N° 23 : CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE FRANC COMTOISE DE CONFORT**

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : La société Franc Comtoise de Confort souhaite transférer son activité aux Épenottes, derrière le magasin Intermarché, à côté de Motos Box pour des nouveaux locaux qui comprendront des bureaux, un magasin et un espace de vente (showroom). Le bâtiment fera 2 500 mètres carrés. Il vous est proposé de vendre une parcelle, dont la référence est précisée dans la délibération, d'une surface de 6 000 mètres carrés au prix de 40 euros du mètre carré. Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à vendre cette parcelle.

**M. le Président** : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la cession de terrain à la société Franc Comtoise de Confort.*

## **NOTICE N° 24 : CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE JURA TRUCKS SERVICES**

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : La notice suivante concerne la commune de Foucherans. Nous avons vendu il y a déjà quelques années une parcelle à la société Jura Trucks Services. Cette société exploite également l'activité de vente et de réparation de camping-cars à Brevans. Cette entreprise souhaite acquérir une parcelle, la dernière d'ailleurs de Foucherans, sur la zone des Chauchoux. Il vous est proposé de valider la vente d'une parcelle d'une surface de 2 839 mètres carrés au prix de 30 euros du mètre carré à cette société qui, je vous le rappelle, transférera son activité de camping-cars de Brevans.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la cession de terrain à la société Jura Trucks Services.*

## **NOTICE N° 25 : CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE IDMM SAS**

**M. le Président** : Pour IDMM SAS, vous avez le schéma. Il faut voir que l'usine IDMM, que tout le monde connaît sans doute, a été construite aux soins de la Ville de Dole en 2007, me semble-t-il, avec une prolongation en 2008. Il y avait une espèce de contrat de location-vente. C'est un problème de la Ville de Dole, mais ils ont souhaité rompre le contrat avant la fin. Ils vont donc racheter le bâtiment à la Ville de Dole. Parallèlement à cela, puisque c'est une négociation un peu globale, ils souhaitent acquérir le terrain en rouge, qui est un parking pour les poids lourds. À l'origine, c'est un parking mis en place par la Ville de Dole. Nous proposons de vendre ce terrain à IDMM, parce qu'ils ont un projet d'agrandissement. J'espère que ce projet est toujours d'actualité. C'est vrai que c'est une société que bon nombre d'entre vous connaissent.

Néanmoins, travaillant beaucoup dans l'aéronautique, ils ont été très touchés par le Covid, surtout par les arrêts d'Airbus, mais cela reprend. J'espère donc que le projet pourra se débloquer assez rapidement. Il s'agit en l'occurrence de vendre au groupe Radial la parcelle AL n° 313 pour

2 837 mètres carrés. Cette vente serait réalisée au prix de 198 590 euros auquel s'ajoute la TVA sur marge de 18 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de préciser que toute personne physique ou morale pourra se substituer à la société IDMM SAS, société du groupe Radial ou n'importe quel établissement financier de type crédit bailleur dans le respect de l'engagement mentionné ci-dessous ;
- de prendre acte que l'acquéreur s'engage à signer l'acte de vente au plus tard le 30 septembre 2022 ;
- de m'autoriser à signer le compromis de vente.

Avez-vous des questions sur ce projet de vente ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la cession de terrain à la société IDMM SAS.*

### **NOTICE N° 26 : CESSIION DE TERRAIN A LA SCI LA COLLEGIALE DES VETERINAIRES**

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : La dernière notice concernant les cessions de terrain concerne la Ville de Dole, les Épenottes. Les deux cabinets de cliniques vétérinaires de Dole souhaitent se regrouper et ils souhaitent acquérir une parcelle qui fait un peu moins d'1 hectare aux Épenottes, située derrière le magasin Décathlon. Elle est toute en longueur. Il faut savoir que la parcelle de droite n'appartient pas à la collectivité. Cette parcelle est destinée à acquérir un nouveau bâtiment qui sera composé de trois parties, dont l'activité classique chiens et chats, et une activité spécialisée pour l'élevage, notamment tout ce qui est soin des vaches, moutons, etc. Par ailleurs, ils ont tout un savoir-faire très spécifique, notamment sur des animaux spécifiques (par exemple les lynx) pour lesquels ils ont des équipements assez importants. Ce bâtiment regroupera ainsi ces trois activités.

Il vous est ainsi proposé de vendre cette parcelle d'une surface de 9 764 mètres carrés au prix de 45 euros du mètre carré à la SCI La Collégiale des Vétérinaires. Pour votre information, le regroupement de ces deux cliniques représente 45 emplois sur ce site. Il s'agit également d'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis et la vente.

**M. le Président** : Merci de cet exposé. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la cession de terrain à la SCI La Collégiale des Vétérinaires.*

### **NOTICE N° 27 : SUBVENTION AU SDIS DU JURA POUR LA RECONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT-AUBIN**

**M. ROY** : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole dispose de la compétence facultative « Incendie et Secours ». Le bâtiment actuellement utilisé par le Centre de Secours de Saint-Aubin ne répond plus aux conditions d'exercice des missions des sapeurs-pompiers volontaires (sanitaires, vestiaires, salle de réunions...) Pour la réalisation de ce projet, la commune de Saint-Aubin met à disposition du SDIS un terrain situé au croisement de l'avenue de la Gare et de la rue de la Goulotte. La surface estimée pour ce projet est d'environ 500 mètres carrés (bâtiment couvert et aire extérieure). Le coût prévisionnel HT des travaux est estimé à 314 000 euros (hors viabilisation, travaux d'adaptation du terrain, frais d'acquisition du terrain). La maîtrise d'ouvrage des travaux est assurée par le SDIS.

Ainsi, le plan de financement du projet est proposé comme suit :

Entité	Participation / Montant HT	Taux
SDIS du Jura	157 000 euros	50,00 %
Commune de Saint-Loup	1 000 euros	0,32 %
Communauté d'Agglomération du Grand Dole	156 000 euros	49,68 %

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le versement d'une subvention de 156 000 euros au SDIS du Jura au titre de la reconstruction du centre d'incendie et de secours de Saint-Aubin ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à la présente délibération.

**M. le Président** : Merci de cet exposé. Avez-vous des questions sur cette nouvelle caserne qui va se construire à Saint-Aubin ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le versement d'une subvention de 156 000 euros au SDIS du Jura au titre de la reconstruction du centre d'incendie et de secours de Saint-Aubin.*

### **NOTICE N° 28 : NATURA 2000 – ANIMATION DES SITES – ANNEES 2022 ET 2023**

**M. MEUGIN** : Bonsoir. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est la structure opératrice des sites Natura 2000 « Massif de la Serre » et « Forêt de Chauv ». Elle bénéficie pour cette fonction d'un financement mixte État/Union Européenne. Elle doit transmettre aux financeurs la demande de subvention sur la période 2022-2023. Elle doit aussi renouveler ses fonctions d'animation du dispositif de contractualisation agricole.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire :

- de déposer deux projets « Animation Natura 2000 » pour les années 2022 et 2023, selon les consignes et le calendrier délivrés par les services de l'État en charge de ces dossiers, et en optimisant la demande de financements pour servir au mieux les objectifs à atteindre sur les sites Natura 2000 ;
- de déposer des projets « Études Natura 2000 » pour les années 2022 et 2023, en priorisant les besoins selon le critère d'utilisation opérationnelle des données, selon les consignes et le calendrier délivrés par les services de l'État en charge de ces dossiers ;
- de déposer un nouvel appel à projets PAEC (Projet Agroenvironnemental et Climatique) pour 2022 conforme aux objectifs définis dans le précédent PAEC, ou tout autre dispositif de contractualisation s'y substituant, selon les consignes et le calendrier des services de l'État en charge de ces dossiers et de la Région Bourgogne Franche-Comté ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des projets PAEC ou autre dispositif de contractualisation s'y substituant, animation, et études Natura 2000 pour les années 2022 et 2023.

**M. le Président** : Merci de cet exposé. Il s'agit de la poursuite des opérations Natura 2000 que nous animons depuis un certain nombre d'années. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les dépôts de deux projets « Animation Natura 2000 » pour les années 2022 et 2023, des projets « Études Natura 2000 » pour les années 2022 et 2023 et d'un nouvel appel à projets PAEC pour 2022.*

### **NOTICE N° 29 : MODIFICATION DES STATUTS DU SIEA DES TROIS RIVIERES**

**M. FERNOUX-COUTENET** : Depuis la prise de compétence « Eau potable » au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est représentée au sein du Syndicat des Trois Rivières par des délégués issus des Conseils Municipaux des communes du Deschaux et de Villers-Robert. Les autres membres du syndicat sont des délégués des 38 autres communes adhérentes extérieures à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. La modification porte aujourd'hui sur l'article 1, sur la constitution du syndicat et sur la répartition des charges des travaux d'eau potable.

Il vous est proposé :

- d'émettre un avis sur le projet de nouveaux statuts du SIEA (Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement) des Trois Rivières annexés à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. le Président** : Merci. Vous avez compris que c'était une délibération très formelle. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la modification des statuts du SIEA des Trois Rivières.*

### **NOTICE N° 30 : AVENANTS AUX CONTRATS D'AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE CRISSEY ET FOUCHERANS**

**M. FERNOUX-COUTENET** : Par des contrats de Délégation de Service Public sous forme d'affermage, les communes de Crissey et Foucherans ont confié la gestion de leur service public d'assainissement à la Société de Gérance de Distribution d'Eau (SOGEDO). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, ces deux communes ont transféré leur compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. De ce fait, les contrats de DSP ont également été transférés. Une instruction fiscale applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2014 modifie les règles d'assujettissement de la TVA des collectivités territoriales, et permet aux collectivités ayant délégué leur service public d'assainissement d'être assujetties à la TVA. Pour les contrats en cours, cet assujettissement est optionnel. Cependant, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, par délibération du 19 septembre 2019, a décidé de bénéficier de cette option et donc d'assujettir à la TVA le service public d'assainissement.

Afin d'assurer une harmonisation entre l'ensemble des contrats de DSP, la SOGEDO et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se sont rapprochées pour rédiger une proposition d'avenant à ces contrats. Ces avenants ont pour objet de prendre en compte les nouvelles modalités d'application de la TVA.

Il vous est proposé :

- d'approuver le projet d'avenant n° 2 à la Délégation de Service Public d'assainissement pour la commune de Crissey, ci-annexé ;
- d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la Délégation de Service Public d'assainissement pour la commune de Foucherans, ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à signer les présents avenants.

C'est tout simplement une histoire de TVA.

**M. le Président** : À l'issue de cette délibération, tout le monde sera assujetti à la TVA, ce qui simplifiera la vie de tout le monde. Avez-vous des questions sur cette délibération ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les avenants aux contrats d'affermage du service public de l'assainissement des Communes de Crissey et Foucherans.*

### **NOTICE N° 31 : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CONSERVATEUR D'ÉTAT DES BIBLIOTHEQUES PAR LE MINISTERE DE LA CULTURE – VALIDATION DU PROFIL DU POSTE**

**M. LEFÈVRE** : Bonsoir, chers collègues. Il s'agit de la signature de la convention de mise à disposition d'un conservateur d'État des bibliothèques par le ministère de la Culture auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il fallait valider le profil de poste. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a disposé d'un poste de conservateur d'État, comme la Ville de Dole en disposait autrefois depuis les années 70. Le renouvellement de ce poste de Direction adjointe a été accordé par le ministère pour la période 2022-2024.

Ainsi, il conviendra :

- d'approuver la convention de mise à disposition du conservateur, dont les domaines d'activités sont
  - d'abord le patrimoine écrit, puisque c'est la raison pour laquelle l'État nous délègue un conservateur ;
  - le numérique ;

- bien sûr, l'intercommunalité ;
- de valider le profil de poste définissant ces missions principales.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de valider le profil de poste associé au renouvellement de la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition d'un conservateur d'État.

**M. le Président** : Merci de cet exposé. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la signature de la convention de mise à disposition d'un conservateur d'État des bibliothèques par le ministère de la Culture et valide le profil du poste.*

**M. le Président** : Chers collègues, nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Avez-vous des questions diverses ? Si personne ne souhaite prendre la parole, il me reste à clôturer cette séance, vous remercier très sincèrement et vous présenter tous mes vœux pour passer de très bonnes fêtes prudentes et un bon début d'année 2022.

*La séance est levée à 20 heures 50.*